

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURKINA FASO	
TITRE DU PROJET : Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : L'Organisation internationale INTERPEACE	
Date approximative de démarrage du projet ¹ : 1 ^{er} décembre 2020 Durée du projet en mois :24 mois ² Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région de l'Est, principalement dans les provinces de la Gnagna et du Gourma	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : UNDP: \$ 1,615,000 (dont \$ 600,431 à exécuter par Interpeace) FAO: \$ 885,000 Total PBF : \$ 2,500,000 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>	
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Agence UN	PBF 1 ^{ère} tranche (35%):	PBF 2 ^{ème} tranche (35%)	PBF 3 ^{ème} tranche (50%)	Total (100%)
PNUD	\$ 565 250	\$ 565 250	\$ 484 500	\$ 1 615 000
FAO	\$ 309 750	\$ 309 750	\$ 265 500	\$ 885 000
Total	\$ 875 000	\$ 875 000	\$ 750 000	\$ 2 500 000

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le présent projet a pour ambition de contribuer au développement des capacités des acteurs institutionnels locaux et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en impulsant le processus de l'intérieur, guidé par les besoins et les aspirations des communautés. La recherche des solutions alternatives locales à travers l'élaboration et l'application des chartes foncières locales revêt un caractère innovant dans cette région, dans le sens où elles pourront permettre que les personnes placées en situation de vulnérabilité puissent accéder à la terre et être considérées comme usagers de plein droit, particulièrement les femmes et les jeunes. Enfin, ce projet s'inscrit dans l'urgence compte tenu de la montée des conflits agriculteurs-éleveurs, ceux liés à l'extrémisme violent et des effets conjugués de la pauvreté, de la crise humanitaire et sanitaire et du sentiment d'abandon que ressentent certaines communautés frontalières de la région.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce document de projet est le résultat d'un long processus qui s'est déroulé en deux temps. Premièrement, une visite exploratoire et des entretiens sur terrain en vue de saisir les problématiques du milieu en général et celles liées aux conflits les plus récurrents dans la région de l'Est a été faite. Deuxièmement, l'organisation de trois ateliers : le 9 et 10 juillet 2020, deux ateliers à Fada N'Gourma avec les acteurs institutionnels, notamment 16 représentants des services techniques régionaux essentiellement, y compris les représentants du Maire de Fada, du Gouverneur de la Région de l'Est, et le 10 juillet, avec 14 acteurs de la société civile. Le 13 juillet un 3^{ème} atelier de consultation a été organisé avec les ministères clés concernés à des degrés divers par les questions relatives à la gestion des conflits et à l'accès aux ressources naturelles. Les objectifs poursuivis étaient de : (i) présenter aux participants la note conceptuelle du projet ; (ii) recueillir des informations et analyses pertinentes des parties prenantes impliquées dans la gestion des conflits dans la région ; (iii) appréhender les priorités sur lesquelles le projet devra mettre l'accent ; (iv) recenser les besoins des acteurs qui seront directement impliqués dans la mise en œuvre du projet, en termes de renforcement des capacités ; et (iv) recueillir les suggestions et recommandations pour améliorer le document de projet et partant, maximiser les chances de réussite de sa mise en œuvre.

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2 Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 32,34% du budget programmé, soit l'équivalent de 808.400 \$.</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 1 (risque moyen)</p>	
<p>Domaine prioritaire d'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet : (2.3) Prévention/gestion des conflits</p> <p>Le résultat du PNUAD (UNDAF) auquel le projet contribue : Effet 1.1. : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace).</p> <p>L'Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces,</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

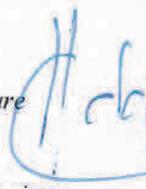
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

SIGNATURES DU PROJET :

<p><i>Nom du Représentant :</i> Mathieu Ciowela</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p><i>Date et visa :</i> 6/11/2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> Madame Pauline ZOURÉ</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  <p>Ministre Délégué Chargé de l'Aménagement du Territoire</p> </div> <p><i>Titre :</i> Ministre délégué ^{suppléant} au Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, chargé de l'aménagement du territoire</p>
<p><i>Nom du Représentant :</i> SAU Dauda</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  <p>REPRESENTATION FAO FIAT PANIS Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture BURKINA FASO</p> </div> <p><i>Nom de l'agence :</i> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p><i>Date et visa :</i> 06/11/2020</p>	<p><i>Date et visa :</i> 10 NOV 2020</p>
<p>Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies</p> <p><i>Nom :</i> Metsi MAKHETHA</p> <p><i>Signature :</i> </p> <div style="text-align: center;">  <p>Système des Nations Unies Burkina Faso</p> </div> <p><i>Date & visa :</i> 10/11/2020</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Oscar Fernandez-Taranco</p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Titre :</i> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i> 22 October 2020</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Contexte national

Le Burkina Faso fait face à une **crise multidimensionnelle** qui affecte son processus de développement humain. Depuis 2015, le pays est confronté à de nombreuses crises, sécuritaire, humanitaire, conflits communautaires et l'extrémisme violent, le rendant ainsi vulnérable à de nouveaux défis tels que la pandémie du COVID-19 dont le premier cas s'est déclaré en mars 2020.

Au cours des derniers mois, la **situation humanitaire** s'est rapidement détériorée, particulièrement dans les régions du Nord, du Centre-Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est du Burkina Faso. Cette dégradation a entraîné un accroissement substantiel des déplacements internes et aggravé l'accès déjà très limité aux services sociaux de base dans un contexte d'extrême pauvreté dans ces localités. Les flux de personnes déplacées internes (PDI) restent croissants, avec un nombre passé de 87 000 en janvier à 1 034 609 en septembre 2020 (SP/CONASUR).

La **situation sécuritaire** quant à elle est particulièrement préoccupante dans 8 des 13 régions avec plusieurs dizaines d'incidents enregistrés depuis 2019. De nombreuses localités subissent des attaques persistantes des groupes armés non étatiques. La faible présence des administrations publiques et des services publics dans ces localités a érodé la confiance en l'État. Cette **faible présence de l'État** est particulièrement observée dans les localités où les conditions de sécurité et de vie sont très précaires et où les FDS constituent les cibles principales des attaques. Celles-ci ont évolué de l'usage d'armes individuelles à l'usage d'engins explosifs improvisés sur les voies publiques.

Dans le domaine **des conflits**, de nombreuses études mettent en évidence la prédominance des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sur les autres types comme les conflits religieux, coutumiers et politiques. Les conflits autour du foncier et des ressources naturelles sont de plus en plus récurrents et méritent une analyse plus détaillée, compte tenu non seulement de leur poids dans la fréquence des conflits aussi bien au niveau national que régional mais aussi et surtout comme facteurs de conflits clés dans le domaine sylvo-agro-pastoral (Cf. tableau 1 ci-dessous).

En effet, les **ressources naturelles** du Burkina Faso sont rares. Enclavé et sahélien, l'accès à l'eau est difficile dans la majeure partie du pays. La terre subit une forte pression due au changement climatique et à une *croissance démographique* très élevée notamment dans la région de l'Est où le taux de croissance démographique s'élève à 3,5% (contre 3,1 sur le plan national) et un indice synthétique de fécondité de 7,8⁵. La récurrence des conflits se trouve ainsi corrélée avec la croissance démographique, l'insuffisance et la pauvreté des terres cultivables due en grande partie à des pratiques culturelles peu adaptées. La compétition autour de l'accès aux ressources naturelles génère divers types de conflits dont les plus importants sont les conflits fonciers, les conflits entre éleveurs et agriculteurs et les conflits intercommunautaires. Ces derniers ont connu un développement important dans le contexte de l'extrémisme violent où les fragilités de la cohésion sociale sont mises à rude épreuve, la question étant moins l'affrontement entre des ethnies que l'instrumentalisation des différences entre les ethnies portées par un discours militant et clivant. D'autres types de conflits non moins importants peuvent être mentionnés, tels que les conflits liés à la gestion des points d'eau qui opposent généralement les femmes et les autres usagers de l'eau notamment les éleveurs et les conflits

⁵ L'ISF sur le plan national en 1996 était 6,2

forestiers. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont les plus fréquents. En effet, l'agriculture et l'élevage sont les activités principales de 80% de la population nationale, et de la totalité en milieu rural. Dans ce contexte, les conflits éleveurs-agriculteurs semblent être, sinon les plus graves, du moins les plus visibles et en constante augmentation au cours des dernières années⁶.

Par ailleurs, il convient de souligner que les conflits entre agriculteurs et éleveurs revêtent parfois une dimension ethnique, dans la mesure où ils opposent des éleveurs mobiles (nomades ou transhumants et parfois sédentarisés pour lesquels l'élevage est l'activité principal⁷ aux agriculteurs sédentaires, qui possèdent parfois des animaux et appartiennent à différents groupes ethniques (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi, etc.). Les représailles collectives exercées par les cultivateurs victimes de divagation des animaux dans leurs champs ont conduit les communautés d'éleveurs à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique, allant parfois jusqu'à traiter cela comme les « prémices d'un génocide ».

Face à cette situation, les **sources de résilience** sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer sont nombreuses et variées. En effet, le Burkina Faso a longtemps été un modèle de coexistence pacifique dans la sous-région ouest-africaine, parce que différents groupes sociaux, ethniques et religieux coexistent avec respect et acceptation mutuelle. Pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix, il existe de nombreux ressorts traditionnels et communautaires qui permettent de maintenir les valeurs de solidarité et de vivre ensemble. Le Burkina Faso dispose aussi de mécanismes nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires. Il s'agit entre autres de : (i) l'Observatoire national des faits religieux qui rassemble les faitières des religions telles la Fédération des associations islamiques du Burkina Faso, la Conférence épiscopale Burkina/Niger et la Fédération des églises et missions évangéliques ; et (ii) l'Observatoire national de prévention et de gestion de conflits communautaires, créé en 2015, avec des démembrements au niveau local. A ces structures s'ajoutent le Conseil Supérieur de la Communication qui régule les informations des médias et le Médiateur du Faso qui règle les conflits entre l'administration et les usagers du service public.

Le **cadre des politiques de référence** pertinentes en ce qui concerne le foncier rural est le PNDES et la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR). Ces politiques sont marquées par : (i) la notion de sécurisation foncière qui résulte d'une fusion des droits moderne et coutumier ; (ii) la sécurisation foncière et la décentralisation qui prend en compte les réalités locales ; et (iii) la problématique de la sécurisation foncière de la femme. Les points forts de la PNSFMR sont entre autres l'instauration de quotas au niveau des périmètres aménagés, la soumission des instances locales de gestion aux principes d'équité, d'égalité et de non-exclusion, le suivi-évaluation et le renforcement des capacités.

⁶IRIN News, "Burkina Faso : Prévenir les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs", 31 octobre 2012.

⁷ Ces éleveurs peuls ne sont pas toujours les propriétaires du bétail, il arrive fréquemment qu'ils soient employés par de grands opérateurs économiques ou des fonctionnaires vivant en ville pour garder le bétail en échange d'une rémunération.

Tableau 1: La typologie et la fréquence des conflits communautaires par région

Nature Des Conflits	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins	Plateau Central	Nord	Sahel	Sud-Ouest	Total
Agropastoraux	32	9	0	267	4	89	111	265	15	53	15	381	80	1321
Chefferie Traditionnelle	1	5	2	55	1	7	3	55	0	7	22	9	2	169
Interreligieux/intra religieux	1	4	2	3	0	0	4	3	1	2	9	4	0	33
Foncier	33	55	53	414	44	83	76	518	45	84	86	139	41	1671
Exploitants miniers/Populations	7	1	0	2	12	0	1	2	3	4	5	6	4	47
Politique	4	5	3	7	2	4	16	6	0	3	7	10	0	67
Interethniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	78	79	60	748	63	183	211	849	64	153	144	549	127	3308
Source : MJDHPC, enquête octobre / novembre 2018														

rapports d'hostilité entre les populations locales et les nouveaux acquéreurs des droits fonciers qui sont souvent accusés de spoliation. L'augmentation de la pression foncière entraîne un déplacement des zones de culture vers les zones de transhumance, avec pour conséquence le développement de tensions entre les paysans et les communautés d'éleveurs. A cela s'ajoute le rôle joué par les groupes armés non étatiques qui instrumentalisent parfois les frustrations des populations marginalisées, en se positionnant comme étant les protecteurs des communautés d'éleveurs.

Depuis quelques années, les populations de la région de l'Est sont en proie à une insécurité qui se traduit par des attaques fréquentes des groupes armés, les actes de banditisme et les conflits intercommunautaires. Dans une étude réalisée par le Ministère en charge des droits humains en 2015 (actualisée en 2020) sur l'état des conflits communautaires, il ressort qu'au niveau de la région, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus récurrents, soit 74,51%, suivis des conflits fonciers (11,76%)⁹. Ces tensions sur le foncier et les ressources naturelles alimentent l'hostilité entre les communautés au niveau local et créent ainsi un terreau favorable aux groupes armés non étatiques et aux extrémistes.

Par ailleurs, il faut noter qu'en l'absence de véritables opportunités économiques dans cette partie du pays, les jeunes générations s'adonnent de plus en plus à des activités informelles, notamment dans le secteur de l'orpaillage artisanal ou à différents trafics. L'exploitation artisanale de l'or est une préoccupation majeure pour la population autochtone. La région de l'Est compte en effet plus d'une vingtaine de sites d'orpaillage informels qui attirent de nombreux jeunes provenant parfois des pays voisins (Mali, Niger, Togo et Bénin). Cet afflux d'orpailleurs étrangers dont les comportements et attitudes sont souvent différentes des règles et principes en vigueur dans la région engendre de fortes tensions entre les migrants et les autochtones.

Malheureusement, la réponse apportée par l'État consiste à criminaliser ces activités et à appliquer des mesures d'expulsion, parfois de manière violente, ce qui pousse certains jeunes à rejoindre les groupes armés. A cela s'ajoute l'utilisation des groupes d'autodéfense Koglweogo, qui sont parfois sollicités ou qui s'imposent dans la sécurisation de certaines mines artisanales. La détérioration de la situation sécuritaire découlant de la multiplication des attaques armées extrémistes pourrait amener les milices d'autodéfense à s'allier avec des mouvements armés, en vue de prendre le contrôle de certains sites miniers. Il existe également le risque de l'accaparement des ressources minières, principalement des sites aurifères artisanaux par les groupes extrémistes. En 2018, le gouverneur de la région de l'Est a ordonné la fermeture de sites miniers artisanaux, officiellement pour empêcher le financement des groupes armés non étatiques. Des orpailleurs mécontents se sont tournés vers les djihadistes qui ont rouvert certaines mines artisanales¹⁰, comme celle de Kabonga par exemple. Ceci présente également le risque de voir des groupes armés se saisir de ces ressources minières, principalement aurifères et déclencher des conflits.

Facteurs, acteurs et dynamique des conflits

Cette analyse se focalise principalement sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui apparaissent comme la conséquence d'une conjugaison d'un ensemble de facteurs dont :

- une dégradation des ressources naturelle affectant le potentiel des terres cultivables ;
- une forte croissance démographique avec une forte pression sur les ressources naturelles ;

⁹ En 2019, la région a enregistré 203 conflits dont 136 portant sur le foncier et 43 sur la chefferie traditionnelle et coutumière. En ce qui concerne le reste, il s'agit de conflits entre agriculteurs et éleveurs (11) et de conflits de nature sociopolitique (13).

¹⁰ Au sujet des violences survenues dans la mine de Youga, voir « Attaque d'une mine d'or turque au Burkina Faso: décryptage d'une cohabitation difficile », France 24, 15 août 2019.

- les migrations internes qui accentuent la pression exercée sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil ;
- une intensification des transactions foncières dans les zones rurales ;
- un accaparement des terres par les acteurs de l'agrobusiness et des sociétés immobilières¹¹ ;
- de mauvaises pratiques aussi bien chez les agriculteurs que chez les éleveurs ;
- l'amplification des flux de transhumance.

Les acteurs de ces conflits sont essentiellement les éleveurs et les agriculteurs, les chefs coutumiers, traditionnels et religieux, les acteurs étatiques, les responsables des services fonciers, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citadins), les acteurs de la société civile et les forces de défense et de sécurité (FDS), composées de la police, de la gendarmerie, des forces armées, de la douane et des eaux et forêt. Un aperçu de leur implication est présenté ci-dessous.

a) Les éleveurs et les agriculteurs

Les éleveurs sont généralement assimilés aux peuls même si de plus en plus d'autres ethnies pratiquent l'élevage. La question qui se pose est plutôt celle d'intérêts souvent divergents entre deux catégories socio-professionnelles dont la distinction est loin d'être nette. Dans la plupart des localités de la région de l'Est affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ces derniers éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux ressources foncières (terres, pâturages, etc.), afin d'exercer leurs activités pastorales.

La complémentarité entre agriculture et élevage constitue la clef de voûte de la prospérité de la région de l'Est. Comme partout au Burkina Faso, les terres appartiennent « aux maîtres de la terre ». Ils peuvent les prêter, mais elles restent la propriété des autochtones. Ces modes traditionnels d'acquisition et de possession des terres sont en contradiction actuellement au Burkina Faso avec la loi de Réorganisation agraire et foncière de 2012, qui fait de l'Etat le propriétaire par défaut des terres nationales. La cohabitation de plusieurs dispositifs juridiques (lois coutumières et lois modernes en matière foncière) est souvent source de conflits, car elle installe un flou juridique.

L'arrivée des nouveaux acteurs (agrobusiness, citadins investisseurs dans l'immobilier ou l'agri-élevage) a engendré dans la région de l'Est des pratiques spéculatives, ainsi qu'une forte corruption au sein des administrations locales et des services déconcentrés de l'Etat. L'attribution des terres se fait, dans certains cas, au détriment des petits propriétaires et des éleveurs. Ces derniers déplorent très souvent le rétrécissement des zones de pâturage, l'annexion des couloirs de transhumance et la réduction des fourrages.

b) Les chefs coutumiers et traditionnels

Les coutumiers occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de nombreux citoyens, l'institution traditionnelle est plus crédible que l'administration publique. Au moment de la révolution Sankariste, les chefs coutumiers avaient été mis à l'écart parce qu'ils ont été considérés comme des acteurs peu favorables au progrès et à la justice sociale. Les autorités coutumières ont été réhabilitées après la révolution. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus impliqués dans le jeu politique. Du fait de leur affiliation partisane et de la perte de neutralité qui en découle, de nombreux chefs ont perdu une grande partie de leur légitimité au sein de leurs communautés, en particulier parmi les jeunes.

c) Les acteurs étatiques

Ils se composent de trois groupes : (i) l'administration déconcentrée ; (ii) les services décentralisés ; et (iii) les FDS. Parmi les services techniques déconcentrés, on peut citer : le cadastre, l'élevage, les impôts et domaines, la justice, etc. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en

¹¹ La Confédération Paysanne du Faso estime que moins de 50 % des projets d'agrobusiness démarrent effectivement, les autres dissimulant des opérations de spéculation foncière.

particulier dans la prévention et l'arbitrage des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les services décentralisés dépendent des collectivités locales (mairie, cercle, régions). Les collectivités locales gèrent des compétences transférées par l'Etat comme l'enseignement primaire, la santé, etc. Elles tirent leur légitimité du suffrage universel. C'est pourquoi elles sont appelées à jouer un rôle central dans la gestion du foncier, en vue de défendre les intérêts de tous les groupes de manière équitable. En revanche, elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des populations qui déplorent leur manque des capacités à gérer les compétences transférées. Elles sont peu outillées en termes d'expertises et de moyens financiers pour gérer ces compétences et surtout fournir des services de proximité de qualité aux populations. Elles sont parfois également accusées de prendre parti dans les conflits intercommunautaires. Des pratiques de corruption sont dénoncées.

Les FDS sont chargées de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des personnes et des biens de même que la surveillance des frontières nationales dans un contexte de menaces asymétriques et de prolifération de groupes criminels, de narco-trafiquants et d'armes légères et de petit calibre. A l'Est comme dans les zones affectées par les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la présence des FDS permet de circonscrire la violence à travers leurs interventions sur le terrain. Cependant, ces forces n'ont pas été suffisamment à la hauteur pour contenir l'avancée sur terrain des groupes armés non étatiques.

d) Les acteurs de la société civile

La compétition entre organisations de la société civile (OSC) pour accéder aux ressources naturelles, en particulier la terre, a poussé plusieurs d'entre elles à se professionnaliser, afin de mieux défendre leurs intérêts. Ainsi, plusieurs organisations de producteurs (OPE) d'agriculteurs et d'éleveurs ont vu le jour pour défendre les revendications de leurs membres en matière de gestion du foncier et d'accès aux services de base. Elles élaborent et exécutent des projets communautaires en matière d'élevage, d'agriculture et d'activités génératrices de revenus (AGR) avec l'appui des autorités politiques, des partenaires techniques et financiers (PTF) ou des organisations non gouvernementales (ONG). Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire pour résoudre les conflits soit à partir des mécanismes traditionnels de résolution des conflits soit dans le cadre des mécanismes modernes mis en œuvre par le gouvernement.

L'analyse de la dynamique des acteurs montre que ces derniers ne constituent pas de groupes homogènes qui ont des intérêts identiques. Au niveau local (là où les conflits surviennent), les chefs coutumiers, les responsables des services fonciers, les maires et les nouveaux agriculteurs (agrobusiness et citoyens) sont les plus incriminés dans les pratiques de spéculation et de corruption. Ils sont aujourd'hui les acteurs les plus influents au niveau de la région et cristallisent les critiques formulées par les éleveurs et les petits producteurs agricoles. Ces derniers aspirent à des changements pour pouvoir avoir accès à la terre. Ils ne trouvent pas leur compte dans les systèmes anciens et modernes de gestion des terres. Alors que les acteurs dominants sont partisans du maintien du statu quo pour conserver leurs privilèges et leur position prééminente, d'autres veulent des changements pour une gestion inclusive et équitable du foncier. Cette hétérogénéité des aspirations se renforce dans un contexte de crise sécuritaire où l'absence de régulation risque de favoriser les bouleversements en leur sein et la formation d'alliances conjoncturelles avec des plates-formes politiques.

Le tableau ci-dessous permet de schématiser et de visualiser cette dynamique dans le contexte de laquelle le projet va évaluer et sur laquelle il devra peser afin de faire évoluer positivement les tendances :

Tableau 3: Eléments d'analyse schématique de conflits

N°	Objet du conflit	Eléments déclencheurs	Parties en conflits	Parties prenantes	Observations
1	Destination des terres	Implantation d'activités agricoles sur des terres utilisées ou prévues pour les activités pastorales Implantation d'activités pastorales sur des terres utilisées ou prévues pour les activités agricoles	Pasteurs et agriculteurs.	STD ¹² (agriculture élevage) Préfets CFV ¹³	La destination des terres est fixée par les instruments d'aménagement du territoire (schémas et plans) L'aménagement des terres rurales serait une réponse appropriée à ce type de conflit caractéristique du monde burkinabè
2	Les limites de champs	Contestation des limites des terres agricoles ; contestation des limites d'espaces d'utilisation commune	Agriculteurs et agriculteurs et Eleveurs et agriculteurs	SFR ¹⁴ , STD, CCFV ¹⁵ , coutumiers	La non-délimitation des possessions foncières rurales et des espaces d'utilisation commune et l'absence de titre d'occupation entretiennent des conflits sur les limites
3	Le droit d'accès à la terre	Contestation des droits de jouissance ou de propriété des occupants ou exploitants de la terre	Agriculteurs	Coutumiers Familles des parties CCFV	
4	Le droit d'accès à une ressource naturelle (point d'eau ou pâturage)	-refus des exploitants de terres d'aménager des servitudes de passage	Eleveurs et agriculteurs	SDT (agriculture, élevage)	Les fonds de terre contenant des points d'eau supportent des servitudes de passage d'accès aux points d'eau.
5	La destruction de ressources naturelles	dégâts de champs	Eleveurs et agriculteurs	STD	Cette problématique est à prendre en compte dans les chartes foncières locales
6	Succession	Discrimination dans le partage d'héritage	Héritiers légitimes Parents collatéraux du défunt	Le lignage Les coutumiers	Il y a un conflit entre droit moderne et droit coutumier en matière de succession, notamment sur le foncier rural. Les femmes sont généralement exclues
7	Transactions	Remise en cause des actes de donation, de prêt ou de location de terre	Les descendants des auteurs	Lignée Coutumiers	La bonne application des dispositions de la loi N°034-2009/AN du 16

¹² Services Techniques Déconcentrés

¹³ Commission Foncière Villageoise

¹⁴ Service Foncier Rural

¹⁵ Commission de Conciliation Foncière Villageoise

N°	Objet du conflit	Éléments déclencheurs	Parties en conflits	Parties prenantes	Observations
	foncières/les droits délégués		des transactions foncières		Juin 2009 serait une réponse appropriée à cette difficulté
8	Les périmètres aménagés	Occupation par les autochtones des parcelles aménagées attribuées aux « colons »	Autochtones Colons Services des domaines		
9	Forêts protégées d'intérêt général (villageois, communal, national)	Envahissement par des particuliers (champs, pâturage, recherche de bois, installation de villages)	Particuliers Personnes publiques	STD Administration déconcentrée Administration locale	
10	Raréfaction des terres	Occupation sans titre /envahissement des terres exploitées par les migrants	Autochtones Migrants	Coutumiers CCFV	

Capacités de prévention, de gestion et de résolution de ces conflits

Il existe dans la région de l'Est comme ailleurs dans le pays, des structures actives dans les processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits. Il s'agit principalement des structures villageoises de développement et de gestion foncière (CVD¹⁶, CFV¹⁷ et CCFV¹⁸), de la chefferie coutumière, des autorités religieuses, des conseils villageois de développement, de la municipalité et du tribunal départemental qui est un dispositif légal rattaché à l'appareil judiciaire et fortement ancré dans les réalités locales (le chef traditionnel et certains sages sont associés à la délibération). Aux yeux des populations, ce dispositif est incontournable dans la gestion des cas de litiges.

D'autres acteurs sont à des degrés divers impliqués dans la prévention et la gestion des conflits. Il s'agit notamment des organisations locales et faitières de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, orpailleurs, exploitants forestiers), des chefs coutumiers, des leaders religieux, des élus locaux (collectivités locales), des services techniques déconcentrés de l'État (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture, de l'environnement), des responsables administratifs (Gouvernorats, Hauts commissariats, Préfectures), des services cadastraux et domaniaux, des Organisations de la société civile (ONG et Associations locales, Syndicats, Organisations de défense de droits humains), des auxiliaires de justice (Huissiers, Notaires, Avocats, Officiers de police judiciaire, etc.), des tribunaux (justice) et des forces de défense et de sécurité (FDS)

En l'absence des données sur la région de l'Est, nous nous référons aux résultats d'une étude de Search for Common Ground (SFCG)¹⁹ menée à l'échelle nationale. Selon cette étude, sur 81% des répondants, il existe des mécanismes de gestion des conflits à différents niveaux. Les plus cités sont

¹⁶ Conseils Villageois de Développement

¹⁷ Commission Foncière Villageoise

¹⁸ Commission de Conciliation Foncière Villageoise

¹⁹ Search for Common Ground (SFCG) et le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF), « Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso? », Rapport final, Septembre 2013, Ouagadougou, Burkina Faso

le recours aux anciens (43% des enquêtés), aux religieux (40%) et la médiation (24%). Ces mécanismes sont jugés efficaces, de même que la parenté à plaisanterie. L'étude souligne que les mécanismes traditionnels, peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits au Burkina Faso. Dans les cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs, lorsque les torts sont reconnus, une solution est trouvée directement entre les protagonistes, impliquant généralement une compensation versée à la personne lésée. Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ces derniers sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. De plus, les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance. Certains répondants estiment qu'ils sont corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux.

En matière de prévention des conflits, l'État organise souvent en collaboration avec certaines organisations des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix. Toutefois, ces cadres de rencontre sont qualifiées de « folkloriques », « tout est décidé à l'avance » et ils ne laissent pas de place pour un dialogue sincère. Pourtant, l'État est considéré par la majorité des répondants comme étant « responsable de la gestion des conflits ».

Face aux difficultés liées au fait que l'État ne joue pas efficacement son rôle dans la gestion des conflits et que la crédibilité des leaders traditionnels est de plus en plus remise en cause, des leaders se tournent vers la société civile comme alternative. Cependant, l'analyse des interventions des organisations de la société civile révèle de nombreuses faiblesses : (i) faiblesse de la concertation entre les organisations ; (ii) mise en œuvre d'approches de communication peu adaptées aux réalités du terrain ; (iii) faible capacité de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques ; (iv) faible prise en compte de la dimension genre ; (v) faible collaboration entre leaders coutumiers, les ONG et associations ; (vi) caractère ponctuel des actions de promotion des droits fonciers ; et (vii) faible capacité de mobilisation des soutiens des partenaires techniques et financiers.

Des défis liés au renforcement des capacités sont nombreux et le projet devra s'y attaquer en priorité. En effet, les droits fonciers, la sécurité foncière et la gestion des exploitations sont fonction des statuts sociaux : autochtone ou migrant (étranger), propriétaire d'un droit réel ou bénéficiaire d'un droit d'usage permanent ou temporaires, limité ou étendu (possibilité d'installation d'autres migrants). De plus, la sécurisation foncière en milieu rural constitue une question cruciale autour de laquelle s'élaborent des politiques foncières. Au niveau rural, des instances de sécurisation foncière et de gestion des conflits fonciers sont créées et/ou reconnues par les populations dans l'optique d'instaurer et/ou maintenir la paix sociale. Les Chartes foncières locales (CFL) offrent une alternative intéressante dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits. Le projet devra promouvoir la formulation et la validation des CFL dans sa zone d'intervention. Cela aura pour avantage de donner l'opportunité aux acteurs locaux de mettre en place des conventions locales en matière de gestion foncière et d'accès aux ressources, tout en renforçant leurs capacités à prévenir et à gérer les conflits de manière pacifique.

L'adoption du nouveau régime foncier rural, à travers la Loi 34, viserait à résoudre les problèmes posés par la sécurisation foncière en milieu rural. Cette loi vise précisément à : (i) assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et privé ; (ii) promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ; à (iii) favoriser la gestion rationnelle des ressources naturelles et à contribuer à la préservation de la paix sociale.

Cependant, plusieurs années après sa promulgation, cette loi ne fait pas l'objet d'un même niveau d'information, de compréhension et de perception de la part des populations, ni des acteurs institutionnels. On note notamment un faible niveau d'information des acteurs sur la loi, ainsi qu'un faible niveau de connaissance et de compréhension des populations locales. Les autorités

coutumières, notamment les chefs de village enquêtés ont une perception négative de cette loi. Les élus locaux et les responsables de l'administration locale ne sont pas non plus bien informés. Il est de même pour les agents de l'administration au niveau déconcentré (préfecture) et des services techniques qui ne sont pas mieux outillés que les élus pour assurer l'accompagnement de la mise en œuvre de la loi. Une autre critique concerne l'analphabétisme de la plupart des élus locaux qui limite la compréhension du contenu de la loi et ne facilite pas leur implication dans la gestion du foncier rural sur la base de la législation en vigueur. Souvent le conseil municipal se résume au Maire qui décide presque seul ou pèse d'un poids important dans les décisions parce que les conseillers et les membres des CVD ne sont pas formés pour assumer des responsabilités en matière de gestion foncière. Le projet devra s'employer à pallier ces insuffisances.

Efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la région de l'Est

Mécanisme de prévention et de gestion	Efficacité du mécanisme de prévention et de gestion	Proposition d'amélioration
Mécanisme traditionnel	Existent et sont fonctionnels	
CCFV	Instances non mises en place dans toutes les communes (MATDC, MAAH)	Mettre en place, former et équiper (registres, matériels informatique) les CCFV
Tribunal départemental	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Tribunal administratif	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Tribunal de grande instance	Le tribunal fonctionnel	Equiper, renforcer les capacités, informatiser
Observatoire prévention et de gestion des conflits communautaires	Mis en place mais certains démembrements ne sont pas fonctionnels Secrétaire permanent nommé ; Sorties de prise de contact et d'information dans les régions Niveaux national, régional et provincial sont fonctionnels. Niveaux départemental et villageois, partiellement mis en place	Poursuite de la mise en place des démembrements dans les localités restantes : Approbation du mécanisme par les acteurs clés, les chefs de circonscription administrative CCA (gouverneur, haut-commissaire, préfet et CVD) Appuis techniques, matériels et financiers pour organiser les sessions Renforcement des capacités des démembrements

Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la région de l'Est mis en place par le gouvernement seront sollicités selon leurs mandats respectifs. C'est à travers eux que le projet devra intervenir, en renforçant leurs capacités sans toutefois remettre leur rôle, et en s'assurant qu'ils deviendront des acteurs de la pérennisation des dynamiques enclenchées.

Problématique de l'accès des femmes au foncier

Au Burkina Faso, les femmes représentent plus de la moitié de la population active qui s'adonne à l'agriculture. Principales chevilles ouvrières de l'exploitation agricole, elles sont à l'origine de 80

% de la production alimentaire. Selon le Ministère de la promotion de la femme, elles constituent 75% de la main-d'œuvre agricole. L'agriculture étant la principale activité en milieu rural, l'accès à la terre et aux intrants constitue un enjeu crucial pour les femmes.

Les textes juridiques nationaux et internationaux – ratifiés par le Burkina Faso – consacrent l'accès équitable des femmes à la terre. Dans le domaine foncier, l'article 64 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme agraire et foncière (RAF) stipule que « *les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes* ». Cependant, beaucoup de femmes continuent de subir des discriminations dans l'accès à la terre, alors que la gestion de cette ressource, indispensable pour leur autonomisation. Ces discriminations sont liées aux pesanteurs socioculturelles. En effet, conformément aux traditions, la terre se transmet de père en fils au sein du lignage. La femme n'accède pas à la terre parce qu'en se mariant, elle se trouve rattachée à un autre lignage. Traditionnellement, la femme peut exploiter la terre sans en être propriétaire à part entière. Elle cultive, le plus souvent, des lopins de terre empruntés aux hommes, avec le risque que le prêt de terre soit remis en cause à tout moment.

La promotion des bonnes pratiques et l'amélioration de l'accès des femmes au foncier supposent la mise en œuvre d'activités de communication, d'information, de mobilisation et de plaidoyer. L'approche genre est recommandée, ainsi que les échanges réguliers entre le niveau local, intermédiaire et national, de même que la valorisation des expériences probantes (capitalisation et diffusion des bonnes pratiques). . Le projet accordera une place particulière à la prise en compte de la dimension genre à trois niveaux : (i) renforcement des capacités et inclusion des femmes dans les instances locales de prévention et gestion des conflits ; (ii) appui à l'obtention et à la sécurisation des terres ; et (iii) appui aux initiatives conciliant accès au foncier, prévention, gestion des conflits et accès aux moyens d'existence durables.

Défis

La région de l'Est se trouve dans une situation de fragilité marquée par une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent qui est due, en partie à l'amplification des conflits liés au foncier et à la gestion des ressources naturelles. Il est donc important de se concentrer sur la thématique du foncier et des ressources naturelles. Cette intervention est non seulement importante mais urgente car la position géographique de la région fait d'elle une zone de transit/transhumance pour les éleveurs en provenance du Mali, du Niger et d'autres régions du Burkina Faso (Sahel, Centre-Nord) et en partance vers les pays du Golfe de Guinée (Nigéria, Niger, Benin, Togo). Ces mouvements s'accompagnent de nombreux conflits entre éleveurs, agriculteurs et acteurs chargés de préservation des aires protégées (parcs nationaux, réserves de gibiers et zones de chasse).

Par ailleurs, outre l'impact sur les femmes, les difficultés d'accès au foncier et aux ressources naturelles affectent également les jeunes qui sont marginalisés dans les processus décisionnels. Cette marginalisation, l'absence d'alternatives économiques et la faiblesse des perspectives d'avenir sont autant de facteurs de frustration pour les jeunes. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes vers les chemins de la violence²⁰.

A ces facteurs, s'ajoutent d'autres déclencheurs de conflits, notamment : (i) l'accès inéquitable à la terre et l'insécurité foncière ; (ii) un système de gouvernance foncière peu performant (pluralisme juridique, faible application des législations et réglementations qui sont insuffisamment vulgarisées,

²⁰ Cf. Annexe G sur la problématique de l'accès des jeunes à la terre

etc.) ; et (iii) faible efficacité des mécanismes endogènes et/ou formels de règlement des différends et dont l'efficacité est régulièrement remise en cause.

Les concurrences autour du foncier et des ressources naturelles renouvelables peuvent contribuer à l'instabilité et aux conflits violents, lorsqu'elles s'imbriquent avec d'autres facteurs tels que la polarisation ethnique, les inégalités, l'injustice et la mauvaise gouvernance réelle ou perçue. En d'autres termes, c'est lorsque les conflits liés aux ressources renouvelables entraînent, renforcent ou aggravent les tensions sécuritaires, économiques et politiques qu'un conflit violent peut en résulter. Par ailleurs, lorsque les institutions locales n'ont pas assez de capacité pour réguler l'accès aux ressources naturelles, cela peut donner lieu à des conflits. Il est clair qu'une absence d'intervention appropriée aggraverait la pression sur les ressources naturelles, l'insécurité et les conflits intercommunautaires avec un risque d'extension vers les pays limitrophes (Niger, Benin, Togo).

Il est donc crucial de comprendre comment éviter les conflits, et comment maîtriser et désamorcer ces conflits lorsqu'ils surviennent. C'est à ce niveau que le développement des capacités et prévention des conflits et la promotion de systèmes de gestion des ressources naturelles sensibles aux conflits revêtent toute leur importance. Un système de gestion des ressources naturelles est dit sensible aux conflits lorsque le pouvoir de décision concernant des ressources vitales peut être remis en cause par les différentes parties prenantes sans violence. D'une part, cela exige des institutions capables, responsables, transparentes et à l'écoute des souhaits et des besoins de la population, ainsi que l'existence d'une société civile disposée et apte à coopérer avec les institutions étatiques, en vue de promouvoir une gestion durable, rentable et non violente des ressources naturelles.

La Charte foncière locale²¹ : une alternative pour prévenir et gérer les conflits ?

La loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural confère aux populations locales la compétence d'élaborer et de mettre en œuvre des chartes foncières locales dans le respect des textes en vigueur. Les chartes foncières sont une réponse aux difficultés multidimensionnelles de gestion du foncier rural et à la grande variété de droits sur la terre. Le principe de la charte est parti du constat que qu'une multitude de règles régissent la gestion du foncier dans un contexte caractérisé par une diversité des modes d'intervention, des procédures d'accès et de contrôle de la terre.

Le projet aura pour principal rôle de promouvoir et d'accompagner les acteurs locaux à mettre en place des processus participatifs et inclusifs qui devront à terme mener à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des chartes foncières locales. Des voyages d'études à l'intérieur du pays seront organisées dans des communes qui en ont déjà adoptées, comme par ex. dans les départements de Bama et de Koumbia ou autour du Lac Dem²². Le projet accordera une attention particulière au défi que pose l'application de la loi en lien avec son niveau de complexité et la faiblesse des capacités des structures locales chargées d'assurer sa mise en œuvre (Commissions foncières par ex.).

Opportunités

En ce qui concerne les opportunités à saisir pour relever ces défis et construire la paix, le projet devra exploiter les opportunités présentes déjà dans la région, même s'il est de plus en plus difficile de travailler dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'Etat et de persistance des menaces asymétriques.

²¹ Consulter l'Annexe E qui justifie et décrit sommairement la méthodologie et le processus d'élaboration de la charte foncière locale

²² Dans le cadre du Plan de gestion du lac Dem et de sa charte foncière locale de caractérisation des lacs de Malou, Tougouri et du bassin du Nakambé (Projet Consolidation de la gouvernance environnementale locale, Atelier tenu les 3 et 4 septembre 2014, à Kaya.

Malgré ce contexte difficile, l'on assiste à la naissance de plateformes qui prônent le dialogue et la non-violence pour résoudre les conflits intercommunautaires. Il en existe aussi bien au sein des communautés des éleveurs que des agriculteurs. Elles sont porteuses de propositions qui méritent d'être étudiées par les autorités à tous les niveaux et prises en compte à travers le projet.

Compte tenu des points d'achoppement autour des ressources foncières, de nombreuses voix²³ s'élèvent pour recommander une activation des dispositifs de la Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement les dispositions portant sur la mise en place des structures locales de gestion foncière, en l'occurrence : (i) les commissions foncières villageoises -(CFV) ; et (ii) les instances locales de concertation. Dans la mesure où le cadre juridique garantit l'accès équitable des acteurs au foncier, les différentes structures doivent effectuer un travail sur le terrain, afin de faire évoluer les mentalités, de renforcer les capacités des femmes et d'influencer les politiques publiques. Le projet compte également appuyer une telle dynamique.

Plusieurs projets intervenant dans le domaine du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre des activités dans la région. Le système des Nations Unies (SNU) a ouvert un bureau intégré couvrant la région de l'Est à Fada en vue de créer plus de synergie et de complémentarité dans ses interventions. La région est bien connue du SNU, car bien avant la création du bureau conjoint, plusieurs agences y sont intervenues. Un tableau donne un résumé des interventions existantes dans les secteurs couverts par le projet (voir page 20).

- b) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.*

Le projet de Prévention et gestion des conflits dans la Région de l'Est (PGC) est aligné sur les priorités nationales et régionales et cadre avec les engagements pris par le pays au niveau international. Il interviendra comme une contribution du Système des Nations Unies (SNU) à l'atteinte des objectifs en matière de cohésion sociale, de réconciliation nationale, de construction de la paix et de gestion durable des ressources naturelles. Il s'inscrit dans la stratégie du gouvernement à travers le PNDES (2016 - 2020), document d'orientation de référence des politiques et stratégies globales, ainsi que des politiques sectorielles et locales en matière de développement, notamment à travers deux axes stratégiques : (i) réformer les institutions et moderniser l'administration ; et (ii) dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le PGC contribue à l'atteinte des objectifs du Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) en tant que cadre de référence pour : (i) le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA) ; (ii) le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA-ECV) ; et (iii) le Programme d'actions et plan d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE).

Le PGC s'inscrit également dans l'initiative développée à travers la mise en œuvre du Plan d'Urgence élargi pour le Sahel (PUS+). Il permet ainsi d'être synergique et complémentaire de toutes les autres initiatives développées par les différents acteurs dans les zones d'interventions retenues par le Gouvernement. Il est donc à placer dans le cadre de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) du PUS+, notamment au niveau de : (i) l'axe 1 portant sur la Sécurité et de l'Etat de droit en lien avec la promotion de la cohésion sociale ; de (ii) l'axe consacré au renforcement de la présence de l'Etat, pour les actions de formation et de sensibilisation des élus locaux et des différentes couches sociales sur la gestion de la crise, le dialogue interreligieux, la coexistence pacifique, la recherche

²³ Le Réseau Femmes en action, le Groupe de réflexion et d'action sur le foncier (GRAF) et les médias locaux.

de la paix et la bonne gouvernance ; et de (iii) l'axe 4 relatif à la cohésion sociale et la résilience des populations, notamment en lien avec les actions de protection, de réhabilitation et de gestion des ressources naturelles et des zones protégées et de la consolidation du vivre ensemble et la paix. Il est également en adéquation avec l'UNDAF 2018 – 2020, notamment au niveau des résultats attendus par le PNUD dans le cadre de son document de programme pays pour la période de 2018 - 2020, notamment à travers les piliers 1 et 2 : « Efficacité institutionnelle, État de droit, cohésion sociale, paix et sécurité » et « Croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire », et du Cadre de Programmation Pays 2017-2020 de la FAO au niveau de tous ses domaines prioritaires.

Enfin, au niveau régional et mondial, le projet PGC contribue à l'opérationnalisation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), du Plan de support des Nations Unies pour le Sahel (UNSP), du Cadre pour un Développement Résilient en Afrique du R-UNDG, ainsi que du Programme régional conjoint sur la Résilience climatique et l'agriculture durable. C'est dans ce contexte qu'il contribue à l'atteinte d'objectifs globaux tels que ceux définis par l'Agenda 2030 sur le Développement Durable, le Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, l'Accord de Paris sur le Changement Climatique, le Sommet Mondial sur l'Action Humanitaire et l'Agenda pour la paix durable et la prévention des conflits.

c) Un résumé des *interventions existantes* dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous:

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE) 2016-2021	AFD 22 079 512, 620 FCFA ETAT 2 453 279, 180 FCFA	(i)réalisation des investissements en appui à la sécurité alimentaire ; - (ii)renforcement de la productivité des filières agricoles et d'élevage ; - (ii)planification/gestion durable des territoires et sécurisation foncière	Contribution à la sécurisation foncière et réduction des conflits liés au foncier Réalisation d'investissement pour la GDT, transformation des PFNL et le maraichage
Le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) 2013-2018	Danemark (FCFA):33,3 milliards de FCFA	Composante A -Appui à l'entrepreneuriat et au secteur privé Agricole Composante B –Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole	Les deux projets interviennent dans les mêmes régions et traitent des thématiques de gestion durable des terres et amélioration de la productivité
Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma Janvier 2020-Juin 2021	UN PBF 1 364 200 USD dont FAO/BF: 700 000 USD OIM/BF : 664 200 USD	-Gestion et prévention des conflits agriculteurs/éleveurs -Respect des textes en matière de pastoralisme et de foncier par les agriculteurs et les éleveurs -Protection et stratégie de gestion durable des ressources naturelles	3 communes du BF couvertes (Tinakof, Seytenga et Kantchari) Consolidation de la paix, gestion et prévention des conflits agriculteurs/éleveurs et cohésion sociale
-Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako- Gourma PNUD Burkina, Mali et Niger – Septembre 2017- Septembre 2019	-PBF -3 000 000 USD	- Prévention des conflits ; Renforcement des capacités de populations à participer aux activités socio-économiques ; - Amélioration des conditions du vivre ensemble	Ce projet intervient dans les zones frontalières des trois pays Burkina Faso, Niger et Mali. Il ne touche pas spécifiquement l'ensemble des zones d'intervention du présent projet mais des synergies et des leçons apprises pourront servir à ce projet. En plus de la prévention des conflits, il intervient aussi sur l'extrémisme violent.
Engager les communautés frontalières de la région du Liptako Gourma dans la sécurité et gestion des frontières OIM Burkina-Aout 2018-Aout 2020	Département d'Etat du gouvernement des Etats-Unis 2,468, 750 USD	Appui aux capacités institutionnelles dans la gestion de la sécurité aux frontières à travers l'engagement des communautés frontalières dans la région du Liptako-Gourma.	Cette initiative régionale a permis de produire une analyse des tendances et de nouer des relations de confiance avec les autorités et les communautés dans la région du Liptako- Gourma. Les thématiques et les zones d'intervention sont différentes

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
			mais l'étude de base du projet pourrait éclairer en matière de relations populations-FDS.
le Projet de Gestion Participative des Ressources naturelles et de Développement Rural dans le Centre Nord, l'Est et le Nord (NEER-TAMBA) durée: 2013 à 2020	114,6 millions USD dont: FIDA : 84,6 millions USD Gouvernement BF : 24,1 millions USD Bénéficiaires : 5,9 millions USD	Améliorer les conditions de vie et augmenter les revenus des populations rurales les plus défavorisées. Les axes d'intervention sont: - l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux changements climatiques ; - l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière suffisante pour permettre au sein de leur milieu rural de résidence, de se projeter mieux vers l'avenir ; - la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable et incitatif à cette prise d'autonomie, dont les populations cibles seront acteurs/partenaires à part entière	Les deux projets couvrent la région de l'Est et traitent de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées; de la gestion pacifique et durable des ressources naturelles, ainsi que de la cohésion sociale

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Au vu de tout ce qui précède en termes d'enjeux et d'opportunités, il est indispensable que le projet s'adresse à cette complexité des facteurs à travers une approche multidimensionnelle de prévention et de gestion des conflits. En agissant à la fois sur les systèmes locaux et les moyens d'existence des populations, le projet a pour ambition de contribuer à développer les capacités des institutions locales et des communautés touchées par des conflits à analyser, gérer, arbitrer et régler les conflits ayant trait au foncier et aux ressources naturelles sans violence, en veillant à impulser de l'intérieur un processus guidé par les besoins et les aspirations des communautés, particulièrement les jeunes et les femmes. Une telle approche va permettre d'appréhender la question des conflits liés au fonciers et aux ressources naturelles de façon holistique.

Compte tenu des défis du gouvernement burkinabé à réussir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) et à obtenir une adhésion suffisante

de différents acteurs, mais aussi de l'importance du foncier comme principal facteur de production en milieu rural, le présent projet sera plus focalisé sur les risques de conflits liés au foncier rural et à la gestion des ressources naturelles.

Il conviendra de mettre à profit l'existence d'une multitude d'actions visant à faciliter l'accès au foncier des femmes et les jeunes, souvent soutenues par les organisations de la société civile, mais aussi par des mesures gouvernementales. Il est communément admis que le niveau local est souvent le lieu privilégié pour valoriser les succès, expérimenter de nouvelles voies et multiplier les « exceptions ». Les approches et activités intéressantes promues par des associations et ONG en matière de sécurisation des droits fonciers méritent d'être valorisées. A cet effet, des OSC seront approchées et mobilisées selon leurs champs des compétences et expertise dans la région. Il conviendra de retenir les structures qui disposent de relais au niveau des communautés. Les visites sur terrain ont permis de cibler des partenaires d'exécution potentiels. C'est le cas des organisations dont les activités sont décrites en annexe F sur la collaboration et le partenariat avec les acteurs de la société civile dans la région de l'Est.

Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie s'articulera aussi autour de certains principes dont les plus importants sont:

- Programmation sensible aux conflits : la phase préliminaire du projet aura pour objet de faciliter une meilleure compréhension sur les dynamiques du contexte entre les différents acteurs impliqués dans le cadre du projet afin de veiller à une prise en compte de l'approche sensibilité aux conflits et au genre dans toutes les différentes interventions. Cette analyse qui s'appuiera sur une large diversité de données au plan sociologique compte ainsi renforcer la stratégie de mise en œuvre du projet pour une application systématique du principe « *Do no harm* » comprendre les dynamiques du contexte dans lequel le projet se déroulera, afin, à tout le moins, de ne faire aucun mal, ou mieux de contribuer à la cohésion sociale et à la pérennisation de la paix. L'objectif étant que toutes les actions réalisées par le projet ou par le biais des partenaires de mise en œuvre obéissent à cette approche. Le projet devra, en particulier, veiller systématiquement à ce que toutes les activités ne contribuent pas à exacerber les divisions, les différends et autres conflits existant entre les différents groupes.
- Participation et appropriation locales : cette participation se traduira par la valorisation des bonnes pratiques locales et endogènes dans le domaine de la gestion pacifique des conflits et de la gestion des conflits fonciers. Cela se fera à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS. Cela est d'autant plus important que l'administration publique est peu présente dans certaines zones de la région ou parfois absente. La participation locale à la détermination des priorités et des investissements devant être réalisés est essentielle pour restaurer la confiance des communautés à l'égard de l'administration locale. L'alignement du projet sur les objectifs des politiques publiques en matière du développement socio-économique, de résilience, d'accès au foncier et aux ressources naturelles reflète le souci du projet de mettre en place les bases nécessaires qui répondent au principe d'appropriation nationale.
- Inclusivité et dimension « Genre » : la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les initiatives appuyées par le projet sera assurée aux différentes étapes du projet. Cette inclusion consiste à ne laisser personne pour compte, y compris les jeunes et les groupes les plus vulnérables ou les personnes placées dans des situations de vulnérabilité en termes d'accès au foncier et aux ressources naturelles.

- Approche graduelle et basée sur des faits probants : le programme évoluera de manière graduelle et prudente en initiant une phase d'analyse et d'identification d'actions préliminaires avant de dérouler des activités clés dont la planification devra être informée par les faits et les besoins exprimés par les communautés.
- Ciblage des populations riveraines des zones conflictogènes : les activités liées à l'amélioration des moyens d'existence durables, dans le cadre de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles cibleront les usagers et populations riveraines des couloirs de transhumance, des aires de pâturage, des pistes à bétail ou d'accès à l'eau. Ces populations étant les plus directement concernées par les questions foncières et d'accès aux ressources naturelles, ce ciblage aura plus de chance de produire plus d'impact dans les communautés en termes de prévention et de gestion des conflits. A cet égard, ces populations participeront aux exercices de programmation sensible aux conflits.
- Complémentarité et synergie : l'accent sera mis sur la recherche de complémentarité et de synergie dans les actions avec les autres agences du SNU présentes dans la région telles que le PAM, la FAO et l'OIM dont une partie des activités couvrent les mêmes zones ciblées par le projet. Des synergies seront recherchées afin de maximiser l'impact de différents projets dans la région.

Objectif du projet

L'objectif du projet est de réduire les risques de conflits et de renforcer un processus de cohésion sociale inclusif des groupes les plus à risques dans la Région de l'Est, afin de réduire les conflits de manière générale et plus particulièrement autour du foncier et des ressources naturelles, et de rendre les communautés plus résilientes face aux défis que pose la gestion des terres et des ressources naturelles.

En vue d'atteindre cet objectif, le projet devra réaliser des activités dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

1. Réaliser une analyse des causes des conflits et une évaluation de la situation de référence afin d'avoir les données et informations nécessaires à la formulation d'une réponse programmatique plus fine, pour maximiser les impacts du projet dans la sensibilité aux conflits et la consolidation de la paix.
2. Protéger, diversifier et améliorer les moyens d'existence durables, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles, selon les dispositions de prévention et de gestion pacifique des conflits mises en place.
3. Améliorer les connaissances et capacités des acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles pour une application informée et efficace du cadre institutionnel et légal lié au foncier et aux ressources naturelles.
4. Rendre les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits plus opérationnels, inclusifs et cohérents avec les besoins des communautés en matière de prévention et de gestion des conflits, à travers notamment la promotion, la formulation et la mise en œuvre des chartes foncières locales (CFL).

Résultats et produits

Pour un projet de seulement deux ans, la réponse programmatique proposée n'a pas pour ambition de s'attaquer directement à la complexité des certaines causes profondes de nature, de nature structurelle telles que :

- La dégradation des ressources naturelle affectant le potentiel des terres cultivables ;
- Les réformes structurelles nécessaires au niveau national pour réduire les fractures du monde rural. En particulier, il devrait réviser la loi sur le foncier rural de 2009 pour mieux concilier les intérêts des différentes populations et apaiser les tensions entre populations dites autochtones et allochtones. Il devrait revoir la politique de mise en valeur des aires protégées afin qu'elle profite davantage aux communautés locales
- La forte croissance démographique avec une forte pression sur les ressources naturelles;
- L'intensification des transactions foncières dans les zones rurales ;
- L'accapement des terres par les acteurs de l'agrobusiness et des sociétés immobilières

Le projet se veut plutôt être une contribution à la recherche des solutions locales pour prévenir, gérer et atténuer les risques de conflit au niveau communautaire et ce, à travers (i) une meilleure connaissance, appropriation et application des cadres juridiques et réglementaires existants, et (ii) un renforcement de la capacité de collaboration au sein et entre les communautés et entre celles-ci et les institutions formelles en matière de gestion pacifique des conflits, de gestion des terres et des ressources naturelles.

Cela aura pour effet d'induire un changement de comportement vers des normes plus collectives dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, avec une capacité accrue à résoudre les tensions et à résoudre les différends de manière constructive. Cette approche est capitale dans une région en proie à de mauvaises pratiques aussi bien chez les agriculteurs que chez les éleveurs ; des migrations agricoles et des transhumances de plus en plus importantes. A moyen et long terme les bonnes pratique et leçons tirées de l'expérience contribueraient à influencer réformes structurelles nécessaires au niveau national pour réduire les fractures du monde rural. Les résultats présentés ci-dessous permet de matérialiser cette approche.

Résultat 1 : La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles

L'analyse des causes structurelles des conflits et l'évaluation de la situation de référence en matière des conflits et de gestion des terres et des ressources naturelles constituent la base à partir de laquelle le projet sera planifié et mis en œuvre. Cette analyse sera réalisée suivant une démarche de recherche-action participative mise en œuvre par Interpeace. Une telle démarche repose sur la conviction qu'en soutenant l'ensemble des parties prenantes par leur participation significative à la compréhension des conflits, l'on contribuera à la conception d'un processus de consolidation d'une paix inclusive. En effet la Recherche-Action Participative offre un cadre de recherche collectif dans lequel les populations de la région de l'Est, particulièrement les femmes (Coordination régionale des organisations féminines de la région de l'Est) et les jeunes (Conseil régional de la jeunesse) pourront participer à l'identification des causes des conflits, ainsi que des solutions à apporter. Ce processus contribue, au-delà du travail de recherche, à encourager une culture de dialogue et à améliorer les relations entre les groupes d'acteurs en présence (agriculteurs, éleveurs, communautés, autorités communales et provinciales, services techniques), par le biais de rencontres régulières et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter.

A terme, sa mise en œuvre permet aux différents acteurs impliqués dans le cadre du projet de réaliser une analyse partagée et soutenue par tous, pouvant servir de base à la recherche participative de solutions consensuelles aux différents conflits fonciers. Cette analyse participative permettra

également d'adopter une approche sensible aux conflits en intégrant les connaissances portant sur le contexte aux différentes interventions menées, afin d'atténuer les conséquences négatives et si possible de renforcer leurs effets positifs sur la communauté. La réponse programmatique attendue aidera à soutenir et informer le projet dans ses activités de promotion d'une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles, conformément au cadre légal en vigueur, en renforçant les mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits et assurant la participation de la population, particulièrement les femmes et les jeunes.

Les éléments clés pour évaluer la problématique d'accès au foncier et le rôle des ressources naturelles dans les conflits et la consolidation de la paix devront inclure entre autres les questions telles que :

- Comment l'accès au foncier et aux ressources naturelles est-il affecté par les conflits et quelles sont les implications en ce qui concerne les moyens de subsistance, la cohésion sociale et la sécurité pour les groupes vulnérables (jeunes, femmes) ?
- Quelles sont les dynamiques locales liées à l'accès et au contrôle de la terre, ainsi que leurs implications sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs et différents groupes sociaux ou ethniques ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation mises en place par les différents groupes (types d'usage, impacts, tensions et concurrences entre acteurs) qui constituent des facteurs additionnels de risque de conflit.
- Quelles sont les opportunités pour la loi foncière et les modalités d'accès aux ressources naturelles de contribuer concrètement à la prévention des conflits et à la cohésion sociale ?
- Quel est le cadre de gouvernance existant (politiques, lois, les institutions modernes et traditionnelles) lié à la loi foncière et aux ressources naturelles et dans quelle mesure ce cadre est-il mis en œuvre et appliqué ? Comment l'équilibre est fait entre la législation moderne et le droit coutumier ?
- Quelles sont les implications de la loi foncière pour les jeunes et les femmes ? Quelles expériences le projet pourrait-il capitaliser afin d'offrir des options alternatives conciliant à la fois les pratiques coutumières et le droit dit moderne ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation (extension des terres de culture face à la baisse de fertilité des sols, avancée des dates de semis pour éviter la sécheresse, modification des zones de transhumance) qui constituent des facteurs additionnels augmentant le risque de conflit ?

Alors que les communautés, les structures et mécanismes endogènes et formels de médiation et de résolution des conflits, le gouvernement (à différents paliers) et les organisations de la société civile sont les acteurs naturels impliqués sur ces questions, il est particulièrement important d'accorder une attention spécifique au rôle que le secteur privé pourrait jouer à la fois pour soutenir ou compromettre un accès inclusif au foncier pour les jeunes et les femmes et une gestion adéquate des ressources naturelles pour les communautés.

Trois produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 1.1** : La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie ;
- **Produit 1.2** : Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement ;

- **Produit 1.3** : Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l'Est.

Le rapport sur la situation de référence et l'analyse du conflit seront partagés avec l'Equipe pays des Nations Unies (UNCT), les partenaires techniques et financiers au Burkina Faso et le Gouvernement afin d'informer la deuxième phase du PPBA²⁴ et le futur CCA²⁵ / UNSDCF²⁶ ainsi que la formulation du nouveau Plan de développement économique et social (PNDES).

Résultat 2 : Les moyens d'existence durables, sensible à la paix et à la cohésion sociale sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles.

Alors que les économies locales peinent à décoller, certaines communautés de la région continuent d'être confrontées aux difficultés résultant de conflits violents d'accès à la terre et aux ressources naturelles, de la dégradation des relations intercommunautaires, du stress environnemental, de la médiocrité des infrastructures et du niveau élevé de pauvreté des populations. Les plus pauvres sont aussi les plus dépendants des ressources naturelles. La situation économique précaire au niveau local conduit bien souvent à une surexploitation des ressources naturelles : améliorer les moyens d'existences des populations pauvres contribue donc à la gestion durable de ces ressources. Il est donc nécessaire d'apporter un appui en intrants et équipements de production, mais aussi de redéfinir des modes de production agrosylvopastorales qui soient écologiquement soutenables, économiquement durables et socialement justes, afin d'éviter la survenue des conflits. Par ailleurs, les systèmes de production pratiqués dans la zone sont de types extensifs entraînant une expansion des superficies de production très souvent, sources de conflits entre les usagers. Face à cette situation, la pérennisation de la paix nécessite de mener des activités destinées à prévenir les conflits et à éviter qu'ils s'aggravent, se prolongent ou ressurgissent. L'appui à l'amélioration des moyens d'existence vise à contribuer à la prévention des conflits, au renforcement de la cohésion sociale et à la pérennisation de la paix, en luttant non seulement contre les conflits eux-mêmes mais aussi contre leurs causes profondes, à travers des actions de relèvement, de la reconstruction et du développement. C'est pourquoi, il faut des interventions à même de renforcer l'autosuffisance et la résilience, y compris des apports de contributions et de ressources de moyens de subsistance alternatives. Les actions retenues sont des modèles d'interventions éprouvées à mettre en œuvre comme moyens d'utilisation intensifs et durable des ressources naturelles dont la terre.

Pour ce faire, ce résultat va appuyer le processus de développement économique local en dotant les bénéficiaires des outils visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables (groupes les plus à risques et femmes). Le projet fournira un soutien aux communautés afin qu'elles soient mieux préparées à faire face aux chocs et catastrophes, mais aussi à gérer le foncier et les ressources naturelles de manière pacifique, équitable et durable.

Pour ce faire, le projet travaillera à :

- a. Accroître les possibilités de formation professionnelle et favoriser le développement des microentreprises au profit des femmes et des jeunes grâce à l'accès aux moyens de production et des compétences entrepreneuriales ;
- b. Réaliser et/ou réhabiliter des infrastructures de mobilisation d'eau pour assurer un accès équitable et pacifique à l'eau tout au long de l'année ;

²⁴ Prevention and Peacebuilding Assessment

²⁵ Common Country Assessment

²⁶ United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

- c. Favoriser l'amélioration de la production agricole, forestière (y compris les PFNL et) et de la productivité de l'élevage. Dans ce cadre, seront encouragées les pratiques et des technologies de gestion durable des terres pour augmenter la disponibilité à travers la mise en œuvre des mesures de récupération et de restauration des terres dégradées au profit des ménages, notamment les femmes et les jeunes en facilitant l'accès aux services de vaccination des troupeaux ;
- d. Doter les agriculteurs et les éleveurs de compétences pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et des technologies plus performantes de production, de transformation et de conservation des produits agro sylvo- pastoraux tout en respectant les réglementations en la matière ;
- e. Doter les responsables des collectivités et les acteurs ruraux de connaissances sur les textes législatifs et réglementaires régissant le foncier et la gestion des ressources naturelles (GRN) ;
- f. Former les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernées sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celles des femmes et des groupes les plus à risques ;
- g. Appuyer les éleveurs à réaliser et/ou réhabiliter des aires de pâture, des pistes à bétail et des couloirs de transhumance qui seront viabilisés.

Dans l'ensemble, à travers cette composante, le projet vise à influencer sur la vie d'au moins 3000 ménages bénéficiaires. Deux produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 2.1** : Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits ;
- **Produit 2.2** : La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés.

Résultat 3 : Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.

Le projet insistera sur l'importance des ateliers, réunions, rencontres et visites d'échanges, de la création et du renforcement de réseaux de solidarité, de la reconnaissance des droits et des législations, et du renforcement des capacités des femmes et des jeunes. De même, l'accent sera mis sur l'importance de « convaincre », de repérer tous les acteurs (y compris les « locomotives »), d'identifier les cibles et d'établir des alliances. Il faudra intervenir à tous les niveaux, en développant un plaidoyer développé par la base et adapté à chaque audience, en utilisant comme relais les organisations de la société civile (OSC) et les institutions locales assurant le lien entre les populations et les décideurs à différents niveaux.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les groupes en situation de vulnérabilité eu égard au foncier et à l'accès aux ressources naturelles, les femmes, les institutions locales et les chefs traditionnels et les autorités religieuses, afin d'accroître la cohésion sociale et renforcer les structures locales de paix. L'accent sera mis sur le renforcement des institutions formelles et informelles existantes pour soutenir le potentiel de l'interconnectivité (réseautage) des expériences et intérêts partagés dans ce domaine. Les activités seront guidées par les communautés, y compris par le biais d'au moins 10 champions locaux de la paix et de 30 leaders communautaires (au moins 30% de femmes), en mettant l'accent sur des questions importantes telles que les terres et pâturages contestés, les zones de pêche, les pistes à bétail, les aires de pâture et les ressources en eau. En outre, le projet travaillera avec les forces politiques et les forces de sécurité locales sur les techniques et approches policières basées sur les droits de l'homme. Le

projet offrira également des programmes de formation aux acteurs de la société civile, aux associations féminines, notamment en vue d'accroître leur leadership et d'améliorer leur participation aux processus de gestion et de médiation des conflits :

- a) Former les jeunes et les femmes leaders, les leaders communautaires (chefs coutumiers, sages, leaders associatifs) sur le leadership et sur les techniques de médiation ;
- b) Former les membres des CVD sur la médiation et la gestion des conflits ;
- c) Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits avec un accent sur le foncier, afin qu'elles soient à même d'appuyer les acteurs nationaux et les organisations communautaires de base et de gérer les conflits de manière pacifique et plus efficace ;
- d) Appuyer les cadres de concertation au sein de la société civile pour promouvoir une synergie d'action en matière de prévention et de gestion des conflits;
- e) Former les bénéficiaires sur des thématiques de base ainsi que des formateurs en leadership et plaider au sein des organisations de femmes et de jeunes, afin que ces structures puissent assurer la défense de leurs intérêts et s'impliquer davantage dans les processus de décision sur des questions qui les touchent à différents niveaux, en particulier en matière d'accès au foncier ;
- f) Mettre en place et animer des Clubs Dimitra²⁷ ;
- g) Vulgariser et assurer la formation sur les textes, règlements et outils relatifs au code foncier et à la gestion des ressources naturelles.

Deux produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 3.1** : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif.
- **Produit 3.2** : Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal.

Résultat 4 : Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits.

A ce niveau, le projet mettra l'accent sur la vulgarisation et l'accès aux informations relatives au foncier, aux droits et aux législations, à leur mise à disposition et leur communication sous des formes compréhensibles et en langues locales, alimentant la diffusion des succès, leur reproduction et vulgarisation en fonction des audiences.

- Sensibilisation et formation des acteurs issus des institutions infranationales afin qu'ils parviennent à mieux connaître les avantages des processus de résolution pacifique des conflits, y compris l'importance des avantages de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la prévention, la gestion et la médiation des conflits, particulièrement ceux liés à l'accès au foncier ;

²⁷ Les Clubs Dimitra de la FAO sont des groupes de femmes, d'hommes ou de jeunes – mixtes ou non – qui décident de s'autoorganiser pour agir ensemble sur leur propre environnement. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne, pour prendre des décisions et passer à l'action afin de les résoudre.

- Institutionnalisation des décisions émanant des CVD²⁸ dans le cas de résolution de litiges ;
- Vulgarisation et campagnes de sensibilisation sur les lois régissant les relations entre agriculture et pastoralisme ainsi que sur le code foncier, à travers les CVD ;
- Formation des structures formelles impliquées dans la médiation et la gestion des conflits sur l'importance et la manière d'intégrer dans la pratique la voix des femmes et des jeunes dans les processus de médiation et de gestion des conflits en général, et en particulier en matière du foncier ;
- Appui technique et matériel des institutions nationales et régionales dans l'activation au niveau local des dispositifs de la loi foncière Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement sur la mise en place de deux cadres : (i) des structures locales de gestion foncière (commission foncière villageoise) et (ii) les structures locales de gestion foncière (instances locales de concertation).
- Doter les conseils municipaux/régionaux et les services techniques de compétences, de mécanismes de partenariat et de moyens nécessaires à l'exécution de leurs activités en matière d'appui-conseil et de contrôle de l'application des textes régissant le foncier et la gestion des terres et des ressources naturelles ;
- Doter les services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) de connaissances actualisées et mettre en place l'accompagnement leur permettant d'assurer efficacement le suivi de l'application des textes règlementaires relatifs à la loi foncière.

Trois produits sont prévus sous ce résultat :

- **Produit 4.1** : Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région de l'Est du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées.
- **Produit 4.2** : Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.
- **Produit 4.3** : Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).

b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Théorie de changement

SI le gouvernement et les acteurs locaux s'engagent dans un processus de prévention, de gestion et de médiation des conflits fondé sur des données probantes et s'appuyant sur une approche participative et inclusive, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes ;

SI les besoins spécifiques des communautés et groupes socioprofessionnels en matière d'accès au foncier et aux ressources naturelles sont pris en compte et que ces derniers voient leurs compétences

²⁸ Conseil Villageois de Développement

renforcées à la fois dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance foncière, de la prévention et de la gestion des conflits, et de l'accès à des moyens d'existence plus résilients ;

SI les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent mieux et mettent en œuvre avec efficacité le cadre institutionnel et légal régissant l'accès au foncier et la gestion des ressources naturelles, tout en améliorant leurs pratiques d'exploitation des ressources naturelles ;

SI les femmes et les jeunes participent activement aux mécanismes communautaires de prévention, de gestion et de médiation des conflits, tout en parvenant à faire prendre en compte leurs préoccupations ;

SI les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, efficaces, inclusifs et cohérents avec les besoins des communautés en matière de prévention et de gestion des conflits ;

ALORS les risques de conflits communautaires seront atténués et les conflits résolus, la cohésion communautaire renforcée, conduisant à des communautés plus sûres, plus égalitaires et plus résilientes quant à leurs capacités de gérer les terres et les ressources naturelles de manière plus durable.

PARCE QUE :

- Une meilleure compréhension des besoins, des aspirations des communautés et du contexte institutionnelle de la région permet de formuler une réponse programmatique sensible aux conflits, à même de promouvoir une gestion apaisée, inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles
- Le renforcement de la résilience des moyens de subsistance agricoles aux chocs et de la sécurité alimentaire diminue le besoin de recourir à des stratégies d'adaptation négatives, en donnant une perspective à long terme plus positive, et en augmentant ainsi le coût d'opportunité de recourir à la violence.
- En renforçant la compréhension et la mise en œuvre des cadres réglementaires, les institutions locales seront plus à même de réglementer plus efficacement l'utilisation et les droits sur le foncier et les ressources naturelles. Cela aura pour incidence de réduire la concurrence sur les ressources naturelles car les mécanismes de gouvernance seront plus clairs, perçus comme plus justes et fonctionneront plus efficacement
- L'incorporation du genre dans les activités qui soutiennent la paix localisée est fondamentale pour influencer les moteurs de la paix. Tant directement qu'indirectement, les femmes et les jeunes assument d'importants rôles d'influence dans leurs communautés
- En augmentant la capacité de collaboration au sein et entre les communautés à travers les chartes foncières locales et les mécanismes de médiation et de gestion des conflits, le projet favorisera un changement de comportement vers des normes plus collectives pour la gestion des terres et l'utilisation des ressources naturelles, avec une capacité accrue à résoudre les tensions et à résoudre les différends de manière constructive.

Les **hypothèses** suivantes doivent être confirmées pour que la théorie du changement se concrétise :

- L'appropriation de ce projet par le gouvernement et les acteurs communautaires permet de garantir une participation inclusive et démocratique des représentants des différentes communautés ;
- Une analyse des causes structurelles des conflits et une évaluation de la situation de référence est réalisée et aide à formuler une réponse programmatique plus fine sensible aux conflits et à même de promouvoir une gestion axée sur la prise en compte des besoins des groupes concernés ;

- Les capacités des communautés, des femmes et des jeunes à s'engager efficacement dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire pour prévenir et répondre aux conflits intercommunautaires effectivement sont renforcées ;
- Les institutions infranationales ciblées prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans les structures et processus de prévention et de résolution des conflits relatifs au foncier et aux ressources naturelles ;
- Les acteurs institutionnels, les OSC, les agriculteurs et éleveurs et les pêcheurs disposent suffisamment des connaissances et de capacités techniques pour assurer une gestion inclusive et durable du foncier et des ressources naturelles ;
- La situation sécuritaire demeure stable et permet de maintenir le dialogue entre différentes communautés et/ou ou groupes socio-professionnels.

c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative

(Prière de vous référer au tableau du cadre de résultat en annexe A)

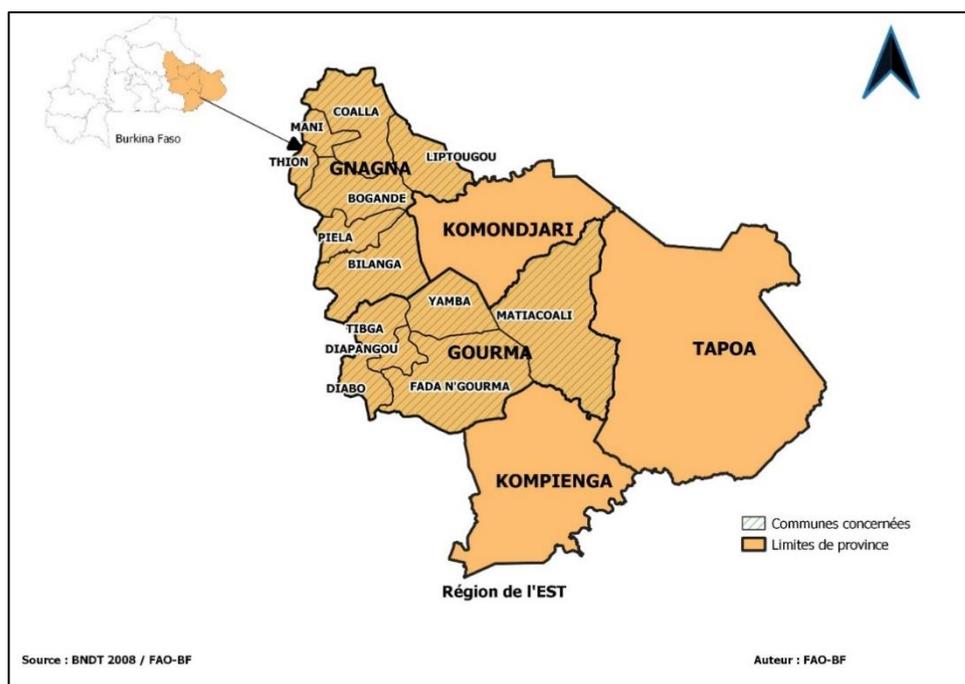
d) **Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre des activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le projet couvre la région de l'Est, et cible prioritairement les provinces de la Gnagna et du Gourma (Carte 1 ci-dessous) avec des possibilités d'étendre les interventions aux localités contiguës de la même Région²⁹. Ces provinces confrontées à de nombreuses problématiques touchant les questions de gestion des terres et des ressources naturelles ont été identifiées à la suite des consultations locales tenues avec les partenaires de la place.

²⁹ La situation sécuritaire commande que le projet adopte une certaine prudence en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire dans la Région de l'Est, assez volatile.

Carte 1: Aire de concentration géographique du projet

La couverture géographique des interventions reposera sur une approche géographique basée sur le terroir dans la mesure où les ressources naturelles offrent très souvent des biens et services partagés entre différents utilisateurs d'entités administratives ou coutumières différentes. La validation du choix des communes



d'intervention sera faite à l'issue de l'étude de base prévue en début de mise en œuvre du projet. Les autorités locales et les autres parties prenantes seront impliquées dans cet exercice. Les deux provinces retenues font donc partie de l'aire de concentration géographique du projet. Pour certaines activités, le projet pourra étendre son rayon d'intervention au-delà de la zone initiale. Cela se justifie compte tenu du fait que les conflits n'épousent pas toujours les limites administratives de la région.

Un autre niveau de ciblage des bénéficiaires est constitué des cadres de concertation au niveau central et déconcentré en lien avec l'accès aux ressources naturelles et au foncier tels que le Comité National pour la Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CONA-SFR), la Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL), les Commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV), le Comité Régional de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CORE-SFR) qui seront parties prenantes dans le processus du cycle du projet. Ces cadres de concertation veilleront à une bonne représentation des femmes et des jeunes dans les instances de décision. Le projet cible une représentativité d'au moins 30% des jeunes et des femmes dans les différents mécanismes et instances. De même, l'ensemble des acteurs (éleveurs, agriculteurs) seront équitablement représentés. Le choix participatif des participants tiendra compte de leur implication dans la gestion des conflits communautaires et de leur degré d'influence dans la communauté.

Le projet se déroulera dans les provinces de la Gnagna et de Gourma, notamment dans les communes dont la liste est reprise ci-dessous. Les bénéficiaires indirects sont estimés à 36 000 sur un total de 530 730, soit la totalité de la population dans les six communes.

Tableau 3 : Population cible en 2018 et bénéficiaires du projet

Localités	Population en 2018			Bénéficiaires directs		Bénéficiaires indirects	Acteurs institutionnels ³⁰
	Hommes	Femmes	Total	Jeunes	Femmes		
Province de la Gnagna							
Bilanga	63 889	69771	133 660				30
Piéla	40 258	36397	76 655				30
<i>Total Gnagna</i>	104 147	106 168	210 315				60
Province du Gourma							
Diabo	26 985	28928	55 913				30
Diapangou	20 341	18988	39 329				30
Fada N'Gourma	93 254	93097	186 351				30
Yamba	16 900	21922	38 822				30
<i>Total Gourma</i>	157 480	162 935	320 415				120
<i>Total général</i>	261 627	269 103	530 730	4 500	1 500	36 000	180

Pour ce qui concerne le nombre de bénéficiaires directs, 6 180 personnes seront directement concernées, avec au moins 4 500 jeunes et garçons, et 1 500 femmes. Dans l'ensemble, le projet interviendra au profit de bénéficiaires indirects estimés à 36 000 personnes, soit 15% de la population totale des six communes retenues dans les provinces du Gourma et de la Gnagna.

S'agissant du choix effectif de bénéficiaires directs, le tableau ci-dessus en donne un aperçu global, en attendant les résultats de la phase 1 du projet qui consistera à mener une étude de base sur les acteurs des conflits, les facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits dans la région. Les rencontres d'appropriation en début du projet permettront de mieux les identifier et affiner le ciblage. Le projet devra s'assurer que ces critères n'entrent pas en contradiction avec les critères de vulnérabilité définis par le Ministère en charge de l'Action humanitaire.

Les bénéficiaires des appuis multiformes (subventions, appui matériel et technique, formations, renforcement des capacités, inclusion dans les comités locaux de médiation et de gestion des conflits) seront sélectionnés selon les critères qui seront définis et validés de manière consensuelle et inclusive entre les groupes de jeunes, des femmes, des services techniques et autorités locales. Les partenaires de mise en œuvre joueront le rôle de facilitateur.

Par ailleurs, le projet contribuera aussi au renforcement des structures étatiques (décentralisées et déconcentrées, y compris les mairies) et des capacités de acteurs de la société civile œuvrant dans la gestion des conflits, des terres et des ressources naturelles dans la région. Le nombre de ces structures sera précisé sur la base des résultats de l'étude de base prévue au démarrage du projet. Les rencontres d'appropriation qui seront tenues au niveau local permettront également d'affiner le ciblage.

Les jeunes et les femmes seront particulièrement pris en compte, notamment en termes d'accès aux terres et de sécurisation du foncier, y compris à travers des actions axées sur les thématiques transversales telles que la protection contre la violence basée sur le genre ou l'appui aux initiatives d'autonomisation des femmes. En ce qui concerne l'appui au processus de développement économique local visant à renforcer la résilience des moyens de subsistance, il s'agira d'appliquer le

³⁰ Administrations centrales et déconcentrées, collectivités territoriales, ONG nationales et organisations communautaires de base

ciblage communautaire selon les critères de l'Analyse de l'économie des ménages (HEA)³¹ pour identifier les groupes les plus vulnérables, notamment les groupes les plus à risques dont les jeunes et les femmes parmi les plus vulnérables.

En ce qui concerne le renforcement des institutions formelles et informelles existantes et le développement de la cohésion sociale pour soutenir le potentiel de l'interconnectivité (réseautage), les échanges d'expériences et d'intérêts partagés de ce domaine, les activités seront guidées par les communautés, y compris par le biais de 10 champions locaux de la paix et de 30 leaders communautaires (y compris au moins 30% de femmes) qui sont des personnes locales s'étant distinguées à travers leurs actions significative en faveur de la paix et de la cohésion sociale. En outre, le projet offrira également des programmes de formation aux acteurs de la société civile de la région, notamment pour accroître leur leadership, dans le but d'améliorer leur participation aux processus de gestion et de médiation des conflits.

Les interventions du projet seront mises en cohérence avec celles d'autres projets intervenant sur les thématiques traitant des questions d'égalité entre les sexes et de chômage des jeunes. A ce titre, il s'agira des interventions des projets tels que : (i) le projet transfrontalier appuyé par le FCP et dont le but est de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent ; (ii) le Projet de promotion de la transhumance pacifique dans la région du Liptako Gourma ; (iii) le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) ; (iv) le Projet de Gestion Participative des Ressources naturelles et de Développement Rural dans le Centre Nord, l'Est et le Nord (NEER-TAMBA) ; (v) le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS-BF) ; et (vi) le Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina (PSAE)³².

³¹ Household Economy Analysis - l'Analyse de l'économie des ménages est un cadre basé sur les moyens de subsistance permettant d'analyser la façon dont les populations accèdent aux choses dont elles ont besoin pour survivre et prospérer. La HEA permet de déterminer les besoins alimentaires et non alimentaires des populations et de définir les moyens d'assistance appropriés

³² Leurs interventions sont présentées plus loin en annexe F.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	# de personnel existant (et dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	Ressources de programme 28 444 902 \$	UNDP core budget, Japon, Luxembourg, PBF, Funding Windows, GEF, Suède, Union Européenne	Bobo-Dioulasso (hauts-Bassins) Kaya (Centre Nord) Ouahigouya (Nord) Dori (Sahel) Fada N'Gourma (Est)	91 personnes y compris les VNU 6 dans la région de l'Est	Experts en prévention et gestion des conflits et dans les question foncières, des ressources naturelles et de sécurité au niveau du Programme : 20 personnes - Unité Résilience (9) : soit 3 à Ouagadougou et 6 dans le sous-bureau du PNUD pour la région de l'Est - Unité gouvernance (8) - Unité Energie et Environnement (3)
FAO	15 000 000 USD	Coopération suédoise, Coopération suisse, Ambassade de France, CERF, PBF, Coopération Belge,	Représentation pays à Ouagadougou Bureau de terrain : Kaya / Centre Nord, Ouahigouya / Nord, Dori / Sahel, Fada N'Gourma / Est, Koudougou / Centre Ouest	93 staffs au niveau national	Une équipe d'experts complémentaire en synergie composée de : - 5 experts zootechnies, pastoralisme et santé animale - 3 experts agronomes et résilience - 1 expert chargé d'urgence et résilience - 2 experts analyse des conflits basés à REOWA (Dakar) dédiés au Bureau

					<ul style="list-style-type: none"> - 1 expert de l'environnement et de développement durable - 2 expert suivi évaluations - 2 experts communication
INTERPEACE	643,000 USD	Allemagne, Suisse et Suède	Ouagadougou	10 employés basés à Ouagadougou	6 chercheurs burkinabé

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

La coordination du projet est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF. Il est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984).

Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes à d'autres ministères techniques pertinents.

Un comité technique (CT) composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (à lister), la coordination nationale du programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), l'agence d'exécution du projet (les agences et partenaires participants au projet, y compris les OSC sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence d'exécution.

Le CT aura pour tâches principales de:

- préparer le plan de travail annuel pour approbation du CCO,
- veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires
- assurer le suivi des différentes phases du projet et le bon déroulement de ce dernier
- consolider les rapports d'étape du projet sur la base des informations fournies par les agences, pour approbation du CCO
- Les réunions du CT, qui seront préparées par l'unité de Gestion, auront lieu au moins trimestriellement et à la veille de chaque réunion du CCO.

La gestion opérationnelle du projet relève du PNUD.

La gestion du projet sera assurée par une équipe composée de :

- Au titre du PNUD agence lead :
 - o D'un(e) Coordonnateur(trice) International(e) de Projet (grade P3) dont le coût sera partagé avec un autre projet du PBF administré par le PNUD (Projet de renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre Nord).
 - o D'une Expert(e) national(e) en Suivi et Evaluation (SB4) ;
 - o D'un(e) Assistant(e) financier (ère) et administratif(ve)
 - o D'un Chauffeur
- Au titre de la FAO, agence récipiendaire, l'équipe du projet sera composée d'un point focal Expert national et d'un Assistant Terrain.

Une description sommaire de chaque poste concerné est présentée en annexe F. Il s'agit des postes suivants : (i) le Coordonnateur international de Projet, (ii) l'Expert national du projet, le Point focal Expert national de la FAO, l'Expert national de la FAO en charge de S&E et l'Assistant terrain.

L'équipe fera appel au besoin et de manière ponctuelle à de l'expertise internationale dans des domaines plus spécifiques.

Les agences récipiendaires assureront le reporting au PBSO. La mise en œuvre du Projet sera suivie de manière régulière et étroite par un système de suivi-évaluation et de capitalisation pour servir de modèle aux autres Projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Par ailleurs, les deux agences de mise en œuvre élaboreront chaque année un plan de travail conjoint qui sera soumis à l'approbation du comité conjoint d'orientation stratégique.

L'agence Lead restera l'interlocuteur direct du PBF via son secrétariat au Burkina Faso pour tous les aspects opérationnels et stratégiques liées au projet.

La coordination sera assurée par le PNUD comme agence-lead, qui assumera le rôle de gestion technique du projet au quotidien, notamment la préparation des plans de travail annuels, des notes stratégiques, des accords de partenariat avec les différents acteurs (gouvernements, agences, société civile), mise en œuvre des activités et suivi-évaluation et rapportage. Les Ministères partenaires ainsi que leurs services techniques rattachés seront tenus régulièrement informés de l'état de mise en œuvre des activités à travers des réunions périodiques à la demande de l'une des parties et à travers des échanges de courriels.

Interpeace en tant que partenaire de mise en œuvre du projet aura la responsabilité et la redevabilité relativement au Résultat 1 du projet, à savoir «Une analyse des causes des conflits et une évaluation de la situation de référence est réalisée et aide à formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles ». Une Lettre d'accord de partie responsable³³ sera signée entre le PNUD et Interpeace en vue de s'accorder formellement sur les activités à mener tout en soulignant les conditions de l'accord, y compris les droits et les devoirs respectifs de deux parties signataires.

Dans un souci de simplification de la communication entre les deux agences d'exécution et avec le partenaire de mise en œuvre Interpeace, d'une part et le PBF d'autre part, des lignes claires de communication et de pistes de gestion seront définies. Le PNUD assurera le lead pour la gestion opérationnelle du projet dans son ensemble. A cet effet, il effectuera le recrutement et la gestion du personnel dédié au projet et coordonnera également l'élaboration des rapports semestriels et annuels conjoints des deux agences à soumettre au PBSO. Il assurera le lead également pour l'élaboration du plan de travail annuel et s'occupera de l'organisation des réunions techniques et du Comité Conjoint d'orientation (CCO) du projet en concertation avec le secrétariat du PBF.

Le projet fera recours aux OSC locales dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONG locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles surtout en matière des gestion des finances et un suivi régulier, permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.

³³ Responsible Party Agreement

Effet catalytique et engagement des partenaires

Le gouvernement du Burkina Faso à travers ses départements sectoriels, sera mis à contribution pour la mise en oeuvre du projet. Au regard de son focus sur des thématiques spécifiques, les départements en charge (i) de la sécurisation et de la gestion du foncier rural ; (ii) de la prévention et de la résolution des conflits communautaires, de la cohésion sociale, (iii) de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent ; (iv) les droits humains, l'emploi des jeunes et les femmes assureront la tutelle technique du projet à travers les volets qui les concernent respectivement:

- Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, notamment la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rurale (DGFOMR) : agira comme partenaire stratégique et d'exécution pour les activités de formation, de sensibilisation et de vulgarisation des textes de loi sur le foncier et contribuera à la capitalisation et à la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion foncière rurale ainsi que dans la recherche des voies alternatives à la problématique de sécurisation du foncier rural.
- Ministère de la femme de la solidarité nationale et de la famille : Partenaire de mise en œuvre, il aidera à évaluer l'atteinte des cibles des indicateurs relativement le genre, la gestion des urgences, l'équité et l'inclusion ; il capitalisera les résultats du projet dans les rapports nationaux et participera à la mise à jour et à la gestion préventive des risques.
- Les services techniques déconcentrés de l'État quant à eux sont des partenaires de mise en œuvre du fait de leur appui technique pour la mise en œuvre des activités dans les domaines qui les concernent (ressources naturelles, agriculture, élevage, emploi-jeunes, etc. Ils devront tous contribuer à la capitalisation des bonnes pratiques du projet dans les domaines de leur ressort.
- Des organisations de la société comme le Conseil national de la Jeunesse (CNJ), l'Observatoire nationale des Faits religieux (ONAFAR) et l'ONAPREGECC (Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires) auront un rôle actif sur le terrain auprès des jeunes et des communautés de base. En général, les ONG locales seront mises à contribution dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de Staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONG locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles et techniques permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.
- Le PNUD compte poursuivre le renforcement des comités locaux de paix en étroite collaboration avec le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité nationale (HCRUN). Le lancement du comité national de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent , et par la suite, des comités locaux (par préfectures et communes) offrira une opportunité au projet de collaborer avec le Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile pour initier une planification stratégique, des actions de sensibilisation auprès des populations cibles du projet.
- Le PNUD, la FAO et Interpeace travailleront en collaboration avec le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), qui aura un rôle central dans la mise en œuvre du projet, le contrôle qualité des livrables et dans le renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires. Cette participation active du ministère

cadre bien avec les appuis en cours du PNUD au MATDC, notamment dans l'élaboration e la Stratégie Nationale de la Cohésion Sociale (SNCS) pour la période 2021-2025 initiée récemment avec pour but de prendre en compte tous les aspects du contexte national influant sur la cohésion sociale dans le pays, *de définir et mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes, des actions visant à aborder les causes sous-jacentes et facteurs de division et de renforcer les facteurs de cohésion*. La prise en compte des leçons tirées de l'expérience de ce projet aidera à informer ladite stratégie, ce qui contribuera à sa mise en échelle et contribuer à l'effet catalytique recherché par le projet.

Le but ultime du projet ne pouvant pas être atteint par ce seul projet, il est prévu des exercices de capitalisation de l'expérience et une large diffusion des leçons apprises en matière de sécurisation foncière et de la gestion des conflits directement ou indirectement liés aux ressources naturelles. Cela inclus non seulement l'organisation des ateliers de capitalisation, mais aussi la diffusion d'expériences et des rapports d'analyse avant-projet et de perception post-projet.

A cet effet, certaines stratégies et programmes au niveau national et régional sont susceptibles de capitaliser sur les enseignements qui seront tirés du projet, du fait de la synergie que le projet aura au niveau local, national et régional avec différents projet, comme repris dans le tableau sur les interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous (page 20). Cet effet catalytique potentiel est prévu à travers les dispositions ci-dessous, y compris avec des programmes de plus de 2 ans et avec lesquels le projet sera en synergie, comme par exemple :

- a. Les interventions en lien la Matrice d'Actions Prioritaires, notamment l'axe « Consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires »
- b. La Phase pilote de mise en oeuvre d'un Mécanisme pour la stabilisation de la région du Liptako-Gourma (ALG), un programme transfrontalier (Burkina Faso, Niger, Mali) axé sur la stabilisation. Ce programme consistera à mettre en œuvre un ensemble intégré interventions au niveau local, y compris le soutien à des mécanismes efficaces de prévention et de résolution des conflits (notamment ceux liés aux ressources naturelles) , l'inclusion sociale et politique renforcée (y compris celles des femmes et des jeunes) et le soutien aux communautés ciblées de bénéficier de moyens économiques susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui aura pour effet de favoriser la confiance et la cohésion sociale, et réduire le recrutement des jeunes par les groupes armés non étatiques et d'encourager le retour des populations déplacées.
- c. Le partage du rapport sur la situation de référence et l'analyse du conflit avec l'Équipe pays des Nations Unies (UNCT), les partenaires techniques et financiers au Burkina Faso et le Gouvernement afin d'informer la deuxième phase du PPBA et le futur CCA / UNSDCF et de contribuer ainsi à la formulation du nouveau Plan de développement économique et social (PNDES).
- d. Servir de modèle de coordination intégrée (PNUD, FAO et Interpeace et administration locale) sur le terrain, ce qui permettra de faciliter (i) la coordination régulière et structurée autour du projet et autres interventions similaires ; (ii) l'élaboration et la communication des réponses politiques sur le terrain aux fins d'examen par l'Équipe-pays du SNU au niveau national, et (iii) le renforcement de la programmation conjointe, y compris les analyses conjointes en matière de la sécurisation foncière et la gestion des conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles.
- e. Des programmes-phares tels que (i) le Programme de Renforcement de la Résilience face aux Chocs (PRRC) d'une durée initiale de 3 ans ; (ii) le Programme Cohésion sociale: État de droit et, Sécurité (COSED) et le Projet d'Amélioration des Moyens d'Existence Durable (PAMED). Ces programmes travailleront en synergie avec le projet et auront des opportunités de mettre en échelle les actions du projet dont ils partagent les objectifs relatifs à la gestion des conflits et la sécurisation foncière.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

L'évaluation des risques, leur probabilité de survenance, leur impact et les mesures d'atténuation prévues sont décrites dans le tableau 4 à la page suivante.

Tableau 4: Registre des risques

Risques	Probabilités (haute, moyen, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Retard dans la mise à disposition des ressources pour le démarrage des activités du projet	Moyen	Moyen	Anticiper sur les demandes de mise à disposition de la première tranche dès signature du PRODOC par les parties concernées
Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services technique nationaux met à mal la mise en œuvre et la durabilité du projet	Moyen	Moyen	Sessions de sensibilisation et mobilisation des autorités et communautés locales sur le projet. Implication des services étatiques envisagés dans le suivi après projet dès les phases initiales et intégrer au projet un volet de renforcement de leurs capacités.
L'engagement insuffisant et la faible coopération du Gouvernement et du secteur privé, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leur rôle et honorer leurs engagements.	Moyen	Moyen	Sensibilisation, engagement / dialogue avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et engagement envers leurs rôles et responsabilités,
L'inaccessibilité aux zones du projet en raison des menaces liées à la sécurité peut entraver la mise en œuvre	Haute	Haute	De vastes efforts de planification permettront de s'assurer que, pour les secteurs qui sont hors de portée, les organisations communautaires sont utilisées pour mettre en œuvre des activités ciblées
Les moyens de subsistance limités et les facteurs socio-économiques persistants restent des sources critiques de conflits et de tensions et doivent être abordés de manière holistique avec les interventions normatives de promotion de la paix et de gestion des conflits, y compris le respect des droits de l'homme et du Genre.	Haute	Haute	Les efforts de mobilisation des ressources continueront d'être intensifiés pour faire face à ces facteurs de conflit, afin de compléter d'autres interventions de renforcement de la sécurité en cours.

Risques	Probabilités (haute, moyen, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La pandémie du COVID19 et ses effets socio-économiques sur les populations, particulièrement les femmes et les jeunes	Haute	Haute	Mise en place et respect des mesures barrières indiquées (Lavage des mains, utilisation de gels hydroalcooliques, port de masque et respect des mesures de distanciation durant les ateliers et activités du projet devant regrouper au moins 50 personnes)
Tensions communautaires durant le projet notamment autour de l'accès aux ressources naturelles et à la terre	Haute	Haute	L'analyse des conflits initiale et le monitoring devront faire ressortir les différents facteurs de tension pouvant alimenter les conflits. Le projet mobilisera ses différents volets pour apaiser ces facteurs, et établira des alliances avec d'autres initiatives spécifiques à ce sujet. L'approche participative et inclusive développée par le projet est essentielle pour assurer le suivi de ces facteurs de tension et prévenir une dégradation sécuritaire.

- d) *Suivi / évaluation PNUD – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.*

Un mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique à la consolidation de la paix sera mis en place dès le démarrage du projet, en prenant en compte les critères correspondant à la pratique traditionnelle de l'évaluation de l'aide au développement telle que formalisée par l'OCDE (Comité d'Aide au Développement), avec des références de base, des indicateurs et des moyens de vérification pertinents, ainsi qu'un calendrier de collecte des données. L'approche participative qui a présidé à l'élaboration du projet sera maintenue. En plus du Secrétariat du PBF, les autres partenaires clefs, en l'occurrence ONUDC, WPDI, PAYNCOP et jeunes seront consultés par la Cellule de gestion du projet. Cette dernière sera rendue opérationnelle et les quatre postes (Coordination et suivi/évaluation, assistance administrative et financière, chauffeur) seront pourvus dès le démarrage du projet.

Afin de comprendre à partir de données fiables comment le projet progresse, adresse les causes profondes de l'instabilité et contribue à y remédier, une étude de base sera réalisée au cours de la première phase, afin de générer des données de base par rapport aux indicateurs du cadre des résultats et à d'autres paramètres liés à la théorie du changement, avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative pour la collecte des données. La constitution de l'échantillon pour les enquêtes qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes concernées. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement valide et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants cibles.

Une attention particulière sera portée sur l'utilisation efficiente des ressources affectées au projet. Les agences récipiendaires développeront un plan d'action annuel assorti d'un chronogramme des activités durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances. L'Expert International Suivi-évaluation du Secrétariat PBF du Burkina Faso et ceux des deux agences appuieront le dispositif qui sera mis en place. Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les deux agences sont responsables d'effectuer régulièrement avec le partenaire de mise en œuvre Interpeace, un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du projet dont le maître d'œuvre sera Interpeace.

Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF élargi et l'unité de gestion du Projet. Le Projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'Unité de gestion du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre du projet afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir. Cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du démarrage des projets. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF élargi (UC/PUS-BF).

Des réunions d'observation sur le terrain seront organisées si les conditions le permettent (levée des restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 ou à défaut, entretiens en ligne). Des réflexions trimestrielles seront également organisées par l'équipe de coordination / suivi-évaluation, afin d'examiner les résultats du suivi, d'identifier les défis et de tirer profit des leçons apprises, en vue d'améliorer la stratégie de mise en œuvre des activités.

Missions de suivi : Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

Production des rapports semestriels et annuels : Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité technique et examinés par le secrétariat du PBF et transmis à PBSO et MPTF-O.

Le Secrétariat du PBF sera sollicité périodiquement pour l'appui au suivi-évaluation notamment en termes d'agrégation des données et d'analyses multisectorielles. Conformément aux directives de PBF, des rapports seront agrégés tous les six mois et les leçons apprises seront régulièrement

archivées et partagées. Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement et consolidés par le PNUD.

Production du rapport final : Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.

Évaluation finale : Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L'agence lead va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO via le secrétariat devra être consulté pendant la préparation des TDRs de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les couts de l'évaluation sont à la charge du projet.

- e) *Stratégie de fin de projet / durabilité* – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

En vue de garantir l'appropriation du projet au niveau des communautés de base des zones de mise en œuvre, le projet travaillera avec les structures locales déjà actives dans les zones d'intervention. Il s'agira de rendre ces structures opérationnelles et dynamiques en vue d'accompagner la mise en œuvre des activités. Pour ce faire, les activités du projet seront mises en œuvre en développant un processus de transfert de compétences aux acteurs régionaux et locaux. Cette option conduira à privilégier une approche basée essentiellement sur l'accompagnement technique, la formation et la mise en œuvre par les acteurs et organisations communautaires de base. De cette manière, le projet compte s'assurer que les jalons de la pérennité des activités du projet sont posés et que les liens ainsi consolidés contribueront à la durabilité des activités initiées. C'est en faisant participer les collectivités locales, les autres acteurs institutionnels et ceux de la société civile que le projet compte renforcer le processus d'appropriation. Cet ancrage local constitue la carte maitresse permettant d'assurer la durabilité des interventions du projet. L'inclusion des partenaires à travers tout le processus, de la planification à l'évaluation du projet sera une occasion de renforcer le processus d'appropriation et une source d'enrichissement mutuel pour tous les intervenants au projet. Ceci sera le cas du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC) dont les services régionaux seront associés au processus tout au long du cycle du projet.

f) **Communication et visibilité**

Le PNUD a déjà une stratégie de communication, mais cette dernière sera adaptée pour refléter le caractère multi agence du projet et mettre en évidence le rôle du bureau de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies, notamment dans les différents évènements, comme le lancement du projet ou l'inauguration des réalisations, à côté des agences partenaires, y compris l'ONG Interpeace. Un plan de communication spécifique du projet sera élaboré pour assurer la visibilité de son donateur institutionnel, le PBF. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos. En outre, le logo du PBF sera apposé sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Les histoires humaines d'impact sur les bénéficiaires feront partie des efforts de visibilité du projet. Le Secrétariat du PBF au Burkina Faso

sera invité comme d'habitude à assister régulièrement à des réunions d'information sur un large éventail de sujets et aura l'occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports publicitaires y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un repiquage du projet.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part) :

RECAPITULATIF DU BUDGET DU PROJET					
Ref de Résultats / Produits	Formulation des produits	PNUD	FAO	TOTAL BUDGET	%
RESULTAT 1: La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles		600 431	-	600 431	24%
Produit 1.1:	La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie	162 000	-	162 000	
Produit 1.2:	Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement	271 000	-	271 000	
Produit 1.3:	Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l'Est	167 431	-	167 431	
RESULTAT 2: Les moyens d'existence durables sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles		105 617	614 999	720 616	29%
Produit 2.1	Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits	-	614 999	614 999	
Produit 2.2	La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés	105 617	-	105 617	
RESULTAT 3: Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les		77 000	73 892	150 892	6%

RECAPITULATIF DU BUDGET DU PROJET					
Ref de Résultats / Produits	Formulation des produits	PNUD	FAO	TOTAL BUDGET	%
instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal.					
Produit 3.1	Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif	77 000	-	77 000	
Produit 3.2	Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal	-	73 892	73 892	
RESULTAT 4: Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits		151 347	-	151 347	6%
Produit 4.1	Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région de l'Est du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées	26 657	-	26 657	
Produit 4.2	Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.	46 000	-	46 000	
Produit 4.3	Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).	78 690	-	78 690	
SOUS TOTAL DES ACTIVITES		934 394	688 891	1 623 285	
Résultat 5: Coordination, Suivi-Evaluation et Gestion		574 952	138 212	713 164	29%
5,1	Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus	281 222	68 652	349 874	
5,2	Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus	160 000	69 560	229 560	
5,3	Suivi Evaluation	83 730	-	83 730	
5,4	Evaluation finale du projet	50 000	-	50 000	
SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION		1 509 346	827 103	2 336 449	
GMS / Coûts indirects (7%):		105 654	57 897	163 551	7%
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 615 000	885 000	2 500 000	100%
TRANCHES DE VERSEMENTS					
	Première tranche 35%	565 250	309 750	875 000	
	Deuxième tranche 35%	565 250	309 750	875 000	
	Troisième tranche 30%	484 500	265 500	750 000	

RECAPITULATIF BUDGET PAR CATEGORIE UNDG			
	PNUD	FAO	Totaux
1. Personnel et autres employés	281 221,71	68 652,00	349 873,71
2. Fournitures, produits de base, matériels	10 000,00	246 120,00	256 120,00
3. Équipement, véhicules et mobilier	77 500,00	0,00	77 500,00
4. Services contractuels	158 943,93	115 000,00	273 943,93
5. Frais de déplacement	26 400,00	25 000,00	51 400,00
6. Transferts et subventions aux homologues	679 760,44	156 879,00	836 639,44
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	275 519,72	215 451,80	490 971,52
Sous-budget total du projet	1 509 345,80	827 102,80	2 336 448,60
Coûts indirects (7%):	105 654,21	57 897,20	163 551,40
TOTAL	1 615 000,00	885 000,00	2 500 000,00

Le projet sera mis en œuvre par deux agences des Nations Unies, le PNUD et la FAO et une Organisation internationale, Interpeace. Les activités du projet sont réparties en fonction des mandats respectifs de trois partenaires. Ainsi, le PNUD sera chargé de toutes les actions portant sur le renforcement institutionnel et communautaire. Il assure également la coordination du projet. Cet aspect exige une équipe avec des compétences managériales et techniques. Ce qui amène à planifier une expertise internationale (Coordonnateur/trice de projet - P3)³⁴ et une expertise nationale technique ayant une connaissance adéquate des approches et thématiques en jeu.

Le premier résultat du projet contribuera à évaluer les risques de conflits pour une meilleure adaptation des activités au contexte et aux besoins des communautés cibles. Ce résultat dont Interpeace aura le lead produira des recommandations pour informer les autres résultats du projet. Le deuxième résultat est la matérialisation des recommandations relevant des infrastructures et de l'accompagnement technique dans le domaine agricole et la gestion durable des ressources naturelles. Ce résultat représente près de 40% du budget en raison des coûts élevés liés à la sécurisation des aires de pâture, la restauration des terres et les équipements agricoles, la construction ou le réaménagement des pistes à bétail et l'installation de certains dispositifs comme les forages. Ce résultat sera en grande partie mis en œuvre par la FAO qui en a l'expertise, conjointement avec le PNUD pour les aspects liés à la résilience.

Par ailleurs, les fonds seront alloués aux organisations récipiendaires selon des conditions bien définies par le PBF. En effet, l'allocation du budget se fera en trois versements (35%, 35% et 30%) aussi bien pour le PNUD et la FAO que pour INTERPEACE. Le deuxième versement aux agences des NU ou au bénéfice d'Interpeace sera conditionné par la dépense ou l'engagement à hauteur d'au moins 75% du montant du versement précédent et la soumission des rapports dus au PBF pour la période écoulée. Les termes et conditions des versements à INTERPEACE seront mentionnés dans la lettre d'accord (Responsible Party Agreement) qui sera signée entre elle et le PNUD.

³⁴ Il sera pris en charge à 50% par le projet, l'autre moitié sera à la charge d'un autre projet administré par le PNUD, le Projet de renforcement de la cohésion sociale dans la région du Centre Nord

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with

PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project³⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

³⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: La compréhension des facteurs sociaux ainsi que la dynamique des conflits au niveau de la région de l'Est est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente du foncier et des ressources naturelles</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a # de rapport d'analyse (situation de référence, analyse du contexte et cartographie des acteurs) est produit</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 1</p>	<p>Rapports du projet Rapports de session Rapports d'activités</p>	<p>1-Étude de base</p> <p>2-Rapportage trimestriel des activités réalisées</p>
		<p>Indicateur 1 b % des acteurs locaux et nationaux qui valident les causes du conflit</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 75%</p>	<p>Rapports de session Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 1c Le cadre des résultats du projet est réajusté</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 1</p>	<p>Rapports du projet Rapports de session Rapports d'activités</p>	<p>Organisation des sessions Diffusion des résultats des sessions</p>
	<p>Produit 1.1 La situation de référence pour une meilleure gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles est établie</p>	<p>Indicateur 1.1 # d'étude sur la situation de référence réalisée</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Validation 4. Diffusion des résultats</p>
	<p>Activité 1.1.1: Réaliser la phase préliminaire d'analyse (desk review, Scoping, cartographie des acteurs, Identification des zones d'intervention du projet)</p>	<p>Indicateur 1.1.1 # de revue littéraire réalisée</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports du projet Rapports d'activités</p>	
	<p>Activité 1.1.2: Réaliser la situation de référence (Baseline participative) avec les communautés</p>	<p>Indicateur 1.1.2 # d'étude sur la situation de référence réalisée</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
	<p>Activité 1.1.3: Organiser des ateliers sur l'analyse systémique et définition de la stratégie de consultation locale</p>	<p>Indicateur 1.1.3 # de protocole de recherche pour la phase de consultation élaboré</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapports de session Rapports d'activités</p>	
	<p>Produit 1.2 Les principales sources de conflit et les facteurs de résilience dans la région de l'Est sont identifiés et mis à la disposition des acteurs et partenaires au développement</p>	<p>Indicateur 1.2 Nbre de personnes consultées lors des consultations locales</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 280 (160 hommes, 120 femmes et 70 jeunes)</p>	<p>Rapports de session Rapports d'activités</p>	<p>1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Validation 4. Diffusion des résultats</p>
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p>		<p>Rapports de session</p>	

	Activité 1.2.1: Former les équipes de recherche et mobiliser les relais facilitateurs	Indicateur 1.2.1 # de relais communautaires identifiés et formés Niveau de référence : 0 Cible : 06 (03 femmes, 03 hommes)		
	Activité 1.2.2: Conduire les consultations locales dans les zones d'intervention	Indicateur 1.2.2 Nbre de personnes consultées lors des consultations locales Niveau de référence : 0 Cible : 200 (100 hommes, 100 femmes et 70 jeunes)		
	Activité 1.2.3: Mener des consultations sectorielles avec les autorités locales et leaders communautaires et coutumiers	Indicateur 1.2.3 # de leaders communautaires, coutumiers et autorités consultées lors des consultations locales Niveau de référence : 0 Cible : 80		
	Activité 1.2.4: Organiser des séances de restitution – validation avec les acteurs locaux	Indicateur 1.2.4 # de participants aux séances de validation dans chaque province Niveau de référence : 0 Cible : 60 (30 hommes, 30 femmes, 20 jeunes)		
	Activité 1.2.5: Organiser des ateliers d'analyse participative et synthèse des données collectées durant la phase de consultations	Indicateur 1.2.5 # de rapport de synthèse élaboré Niveau de référence : 0 Cible : 01		
	Activité 1.2.6: Réaliser 04 vidéo capsules thématiques de la phase de consultation	Indicateur 1.2.6 # de capsule vidéo réalisée Niveau de référence : 0 Cible : 03		
	Produit 1.3 Une stratégie régionale et les priorités de consolidation de la paix sont formulées et partagées entre les différents acteurs de la région de l'Est Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.3. # de priorités identifiés Niveau de référence : Cible : Indicateur 1.3. Le document de la stratégie d'intervention du projet est révisé Niveau de référence : 0 Cible :		1. Entretiens, focus groups 2. Analyse participative 3. Restitution et validation 4. Diffusion des résultats
	Activité 1.3.1: Organiser 03 Groupes d'appui Support au projet	Indicateur 1.3.1 # de session du groupe d'Appui au Programme Niveau de référence : 0 Cible : 02		
	Activité 1.3.2: Finaliser les rapports et le plan de renforcement des capacités	Indicateur 1.3.2 # de plan de renforcement de capacités Niveau de référence : 0 Cible : 01		
	Activité 1.3.3: Organiser des foras régionaux de partage des résultats	Indicateur 1.3.3 # de participants aux foras provinciaux Niveau de référence : 0 Cible : 60 (30 hommes, 30 femmes, 20 jeunes)		

	Activité 1.3.4: Disséminer le rapport final et sessions de diffusion des vidéo capsules	Indicateur 1.3.4 # de séances de diffusion des capsules vidéo Niveau de référence : 0 Cible : 04		
	Activité 1.3.5: Organiser un atelier « clinique » de renforcement et de révision de la stratégie d'intervention du projet	Indicateur 1.3.5 Le cadre de résultat du projet est réajusté Niveau de référence : 0 Cible :		1-Exploitation des analyses préalables 2.Atelier de programmation conjointe
Résultat 2: Les moyens d'existence durables sont protégés, diversifiés et améliorés, dans le respect de la gestion durable du foncier et des ressources naturelles		Indicateur 2.1 a : % des acteurs satisfaits des mesures de restauration des terres (genre, sexe) Niveau de référence : A déterminer Cible : 70%		
		Indicateur 2.1 b : % des bénéficiaires de projets déclarant une meilleure relation avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois Niveau de référence: 0 Cible : 70%		
		Indicateur 2.1 c : % d'acteurs (agriculteurs, éleveurs) formés/informés la gestion des ressources naturelles et du foncier qui affirment respecter les textes y relatifs Niveau de référence : 0 Cible : 70%		
		Indicateur 2.1 d : Diminution du nombre d'incidents d'intimidation ou de violence ou d'attaques au sein des communautés cibles Niveau de référence: A déterminer Cible : diminution de 40%		
		Indicateur 2.1 e : % des bénéficiaires de projets déclarant une confiance accrue des uns et des autres groupes à la suite d'activités communautaires (enquête post-activité) Niveau de référence: A déterminer Cible : 50% d'augmentation		
		Indicateur 2.1 f : % des participants (jeunes / femmes) qui s'attendent à ce que leur situation économique future soit meilleure que leur situation économique actuelle		

	Produit 2.1 : Les capacités techniques et/ou économiques des différents acteurs concernés sont renforcées en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le respect des dispositions de prévention et de gestion des conflits	Niveau de référence : A déterminer Cible : 50% d'augmentation		
		Indicateur 2.1.3. Nombre d'infrastructures de production végétales et pastoralisme fonctionnelles réalisées ou réhabilitées avec l'appui du projet Niveau de référence: 0 Cible : 15		
	Activité 2.1.1: Mettre en place au moins (3) sites de production maraichère/jardins nutritifs au profit des femmes et des jeunes	Indicateur 2.1.1 : % d'acteurs (éleveurs, agriculteurs, OSC, Institution) dans la zone du projet qui sont satisfaits des infrastructures communautaires réalisées/réhabilitées Niveau de référence: 0 Cible : 15	Rapport d'enquête	1. Identification des porteurs d'actions 2.. Analyse participative des besoins 3. Planification 4. Mise en œuvre et suivi régulier 5. Evaluation participative des activités
	Activité 2.1.2: Mettre en place 1 ferme pilote de production intégrée (à l'exemple de celles promues par le Ministère en charge de l'agriculture)	Indicateur 2.1.2 : nombre de sites de production maraichères / jardin nutritifs mis en place Niveau de référence: TBD Cible:4	Rapports d'activités	
	Indicateur 2.1.3 : nombre de ferme pilote de production intégrée fonctionnel mis en place Niveau de référence: TBD Cible:2	Rapports d'activités		
		Rapports d'activités		

	Activité 2.1.3: Mettre en place des unités de transformation des PFNL dotées de technologies de cuisson propres et innovantes qui valorisent les résidus agro-alimentaires	Indicateur 2.1.4 : nombre d'unités de transformation des PFNL et de produits agropastoraux mis en place Niveau de référence: TBD Cible:8	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.4: Doter en équipements de production/ transformation/ conservation, les sites de maraichage/ jardins nutritifs et des fermes pilotes	Indicateur 2.1.5 : nombre de kits d'équipements dotés Niveau de référence: TBD Cible:5	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.5: Fournir des intrants pour la réalisation du maraichage/ jardins nutritifs et des fermes pilotes	Indicateur 2.1.6 : nature et quantité d'intrants fournis Niveau de référence: TBD Cible: 10	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.6: Former les femmes et les jeunes à l'utilisation et à l'entretien des différents équipements dotés	Indicateur 2.1.7 : nombre de femmes et jeunes formés à l'utilisation et à l'entretien des différents équipements Niveau de référence: TBD Cible: 300	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.7: Former des formateurs endogènes aux nouvelles technologies de production améliorée du compost et des intrants biologiques	Indicateur 2.1.7 : nombre de bénéficiaires formés désagrégés en jeunes et femmes et appliquant les bonnes pratiques de gestion des infrastructures communautaires Niveau de référence: TBD Cible: 300	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.8: Former les femmes et les jeunes à l'esprit d'entrepreneuriat et à l'élaboration de plans d'affaires pour la gestion des infrastructures communautaires (unités de transformation et magasins de stockage)	Indicateur 2.1.8 : nombre de bénéficiaires formés par les formateurs endogènes jeunes et femmes Niveau de référence: TBD Cible: 50	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.9: Former les femmes et les jeunes aux bonnes pratiques de transformation et de commercialisation des PFNL et agropastoraux	Indicateur 2.1.9 : nombre de jeunes et femmes formés qui appliquent Niveau de référence: TBD Cible: 200	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.10: Réaliser / réhabiliter des infrastructures d'appui au pastoralisme (aires de pâtures, parcs, forage, sécurisation des pistes à bétail	Indicateur 2.1.10 : nombre de jeunes et femmes formés qui appliquent les bonnes pratiques de transformation et de commercialisation Niveau de référence: TBD Cible: 200	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.11: Contribuer à la mise en place des comités de gestion des infrastructures communautaires	Indicateur 2.1.11 : nombre d'infrastructures réalisées ou réhabilitées par nature en appui au pastoralisme Niveau de référence: TBD Cible: 8	Rapports d'activités	

	Activité 2.1.12: Contribuer au renforcement durable de capacités de gestion des infrastructures communautaires.	Indicateur 2.1.12 : nombre de comités de gestion mis en place et fonctionnel Niveau de référence: TBD Cible: 20	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.13: Accompagner la mise en place d'un système de financement innovant pour les jeunes et les femmes.	Indicateur 2.1.12 : nombre d'infrastructures et de comités de gestion fonctionnels Niveau de référence: TBD Cible: 20	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.14: Restaurer 200 ha de terres et de paysage dégradés au profit des femmes et des jeunes pour la mise en valeur agricole ou pastorale	Indicateur 2.1.12 : nombre de jeunes hommes et jeunes femmes bénéficiaires de système de financement innovant Niveau de référence: TBD Cible: 10	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.15: Redynamiser/créer des cadres de concertations locaux sur le foncier rural et la gestion concertée des ressources naturelles (au moins 10 Commissions Foncières Villageoises redynamiser/créer)	Indicateur 2.1.15 : Superficie (ha) récupérées et mises en valeur Niveau de référence: TBD Cible: 200	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.16: Encadrer des agriculteurs, agropasteurs et pasteurs (y compris des femmes et des jeunes) dans la production durable d'aliments de bétail (Fauche et Conservation fourrage, culture fourragère) et les doter en Kit communautaires de production et en semences	Indicateur 2.1.16: Nombre de cadre de concertation mis en place et / ou dynamisés et fonctionnels Niveau de référence: TBD Cible:10	Rapports d'activités	
	Activité 2.1.17: Mettre en place 3 parcs à PFNL (reboisement, RNA, ..) ou Conservation et régénération de forêts villageoises à dominance de PFNL	Indicateur 2.1.17: Nombre d'agropasteurs, agriculteurs et pasteurs encadrés ayant reçus de kits Niveau de référence: TBD Cible:50	Rapports d'activités	
		Indicateur 2.1.18: Production végétales et pastoralisme fonctionnelles réalisées ou réhabilitées avec l'appui du projet Niveau de référence: 0 Cible : 15		
	Produit 2.2 : La gestion partagée et concertée du foncier et des ressources naturelles est promue auprès des différents acteurs concernés.	Indicateur : Taux d'implication des différents acteurs dans la gestion du foncier et des ressources naturelles Niveau de référence : TDB Cible : 100%	Rapport d'enquête	
Activité 2.2.1: Former les responsables des collectivités et les acteurs ruraux sur les textes législatifs et réglementaires en lien avec le foncier et la gestion durable des	Indicateur 2.2.1 Nombre de responsables des collectivités et d'acteurs ruraux formés et connaissant les textes législatifs et règlementaires en lien avec le foncier et la gestion durable des ressources naturelles (GRN)	Rapports d'activités		

	ressources naturelles (GRN)	Niveau de référence: TBD Cible: 50		
	Activité 2.2.2: Former les détenteurs de droits fonciers et les notabilités concernés sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des groupes les plus à risque	Indicateur 2.2.2 Nombre de détenteurs de droits fonciers et de notabilités formés sur la sécurisation foncière des exploitations agricoles, particulièrement celle des femmes et des groupes les plus à risque Niveau de référence: TBD Cible: 20	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.3: Former / recycler les agriculteurs, agropasteurs et les pasteurs sur les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles	Indicateur 2.2.3 Nombre d'agriculteurs, agropasteurs et pasteurs formés et maîtrisant les techniques et technologies de gestion rationnelle des ressources naturelles Niveau de référence: TBD Cible: 100	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.4: Doter les agropasteurs de 10 biodigesteurs pour une production durable de gaz et d'effluent pour la production de compost en vue de l'amélioration de la fertilité des sols	Indicateur 2.2.4 10 agropasteurs dotés de biodigesteurs pour une production durable de gaz et d'effluent pour la production de compost en vue de l'amélioration de la fertilité des sols Niveau de référence: TBD Cible: 10	Rapports d'activités	
	Activité 2.2.5: Mettre en place 4 parcs à PFNL (reboisement, RNA,) ou Conservation et régénération de forêts villageoises à dominance de PFNL	Indicateur 2.2.5 Nombre de parcs à PFNL (reboisement, RNA, ..) ou Conservation et régénération de forêts villageoises à dominance de PFNL mis en place Niveau de référence: TBD Cible: 4	Rapports d'activités	
Résultat 3: Les acteurs et leaders communautaires impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de				
	Produit 3.1 Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles ont une bonne connaissance du cadre institutionnel et légal y relatif.	Indicateur 3.1 a : Pourcentage d'acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles qui ont une bonne connaissance du cadre réglementaire et législatif Niveau de référence: TBD Cible: 80% (de 1500 acteurs)	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
	Indicateur 3.1.b	Rapport d'activités Rapport d'enquête		

l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	<p>% des membres de la communauté qui perçoivent que les processus d'élaboration et de réforme du cadre réglementaire ont été inclusifs pour tous les groupes communautaires (hommes/femmes, jeunes/âgés, différents groupes ethniques, groupes d'utilisateurs, etc.)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 70%</p>		
	<p>Indicateur 3.1.c % des membres de la communauté qui perçoivent les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles comme efficaces et équitables (ventilés par sexe, âge et type de subsistance (agriculteurs, pasteurs, chasseurs et cueilleurs)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 70%</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
	<p>Indicateur 3.1.d % des membres de la communauté interrogés ayant accès à des droits garantis d'utilisation des terres, ventilés par groupe social (ethnie, groupe de subsistance, réfugiés/PDI/membre de la communauté d'accueil, etc.)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 60%</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
	<p>Indicateur 3.1.e % augmentation du nombre de femmes, de jeunes, de déplacés, de réfugiés, de rapatriés, de membres du groupe d'utilisateurs, etc.) ayant la perception que l'accès aux ressources naturelles est juste et équitable</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 60%</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
	<p>Indicateur 3.1.f Preuve de cadres réglementaires protégeant les droits d'accès pour les groupes vulnérables (p. ex. habitants de la forêt, éleveurs, pêcheurs)</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: Au moins 3 chartes foncières locales</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	
	<p>Indicateur 3.1.g : % des répondants à l'enquête qui déclarent avoir de bonnes compétences suffisantes dans le domaine de la médiation et de gestion des conflits.</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 30% la 1^{ère} année et 50 la 2^{ème} année</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	Idem

		<p>Indicateur 3.1.h</p> <p>% des répondants à l'enquête qui déclarent avoir une meilleure connaissance des notions juridiques de l'homme, de la consolidation de la paix, de la médiation et de gestion des conflits.</p> <p>2.% des répondants à l'enquête qui déclarent avoir une meilleure connaissance des notions juridiques</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: Cible: 3% la 1^{ère} année et 60% la 2^{ème} année</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	Idem
		<p>Indicateur 3.1.i</p> <p>Amélioration du niveau de confiance que les populations ont envers les mécanismes et structures formelles et informelles de médiation et de gestion des conflits.</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 3% la 1^{ère} année et 60% la 2^{ème} année</p>	Rapport d'activités Rapport d'enquête	Idem
	Activité 3.1.1 : Élaborer un recueil des textes régissant la gestion du foncier et des ressources naturelles, assorti d'un guide simplifié à l'usage des différents acteurs concernés	<p>Indicateur 3.1.1 Existence d'un recueil des textes régissant la gestion du foncier et des ressources naturelles, assorti d'un guide simplifié à l'usage des différents acteurs concernés</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 1</p>	Rapports d'activités	<p>1. Compilation, synthèse des textes pertinents</p> <p>2. Traduction langues locales</p> <p>3. Reproduction</p> <p>4. Diffusion, distribution</p>
	Activité 3.1.2 : Elaborer un recueil identifiant les différents acteurs et structures impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles, leurs rôles et responsabilités et les interrelations entre eux.	<p>Indicateur 3.1.2 Existence d'un recueil identifiant les différents acteurs et structures impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles, leurs rôles et responsabilités et les interrelations entre eux.</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 1</p>	Rapports d'activités	
	Activité 3.1.3 : Editer les deux recueils en 1000 exemplaires chacun	<p>Indicateur 3.1.3 1000 exemplaires de deux recueils édités</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 2 x 1000</p>	Rapports d'activités	
	Activité 3.1.4 : Vulgariser les deux recueils auprès des structures techniques (décentralisées et locales), des autorités coutumières et religieuses, des CVD, des OSC, notamment les organisations d'agriculteurs et d'éleveurs.	<p>Indicateur 3.1.4 Nombre de recueils vulgarisé / diffusé auprès des structures techniques (décentralisées et locales), des autorités coutumières et religieuses, des CVD, des OSC, notamment les organisations d'agriculteurs et d'éleveurs.</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 2 x 1000</p>	Rapports d'activités	

	<p>Activité 3.1.5: Former des cadres des services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) sur les dispositions légales et institutionnelles sur la gestion du foncier et des ressources naturelles leur permettant d'assurer efficacement le suivi de la Gestion Durable de Ressources Naturelles (GDRN) et l'application des textes réglementaires, dans une perspective de prévention et de gestion des conflits</p>	<p>Indicateur 3.1.5.1. Nombre de cadres des services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) formés sur les dispositions légales et institutionnelles en matière de gestion du foncier dans une perspective de prévention et de gestion des conflits.</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 50</p> <p>Indicateur 3.1.5.2. Nombre de cadres des services techniques compétents (agriculture, élevage, environnement, eau) formés sur les dispositions légales et institutionnelles en matière de gestion des ressources naturelles leur permettant d'assurer efficacement le suivi de la Gestion Durable de Ressources Naturelles (GDRN) et l'application des textes réglementaires, dans une perspective de prévention et de gestion des conflits.</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 50</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>	
	<p>Produit 3.2: Les acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles mettent en œuvre le cadre institutionnel et légal.</p>	<p>Indicateur 3.3.a : % d'acteurs (agriculteurs et éleveurs) dans la zone d'intervention du projet qui mettent en œuvre des cadres institutionnel et légal.</p> <p>Référence : 0 Cible : 70%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>1- Appui technique processus d'élaboration et validation des CFL</p> <p>2- Financement des plans d'activités ;</p>
	<p>Activité 3.2.1: Apporter un appui technique et matériel aux institutions nationales et de la région de l'Est dans l'activation au niveau local des dispositifs de la loi foncière Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, particulièrement sur la mise en place de deux cadres des structures locales de gestion foncière : (i) la commission foncière villageoise et (ii) les instances locales de concertation. (iii) des chartes foncières locales.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de communes qui possèdent des commissions foncières rurales, des instances locales de concertation et de chartes foncières locales</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 10</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de commissions foncières locales et cadres de concertation dont les membres ont été formés et fonctionnels</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 10</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>	

		<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de Clubs Dimitra mis en place et fonctionnels</p> <p>Niveau de référence: TBD Cible: 10</p>		
	<p>Activité 3.2.2: Former les membres des commissions foncières villageoises et des instances locales de concertation des communes d'intervention sur leur rôles et responsabilités.</p>			
	<p>Activité 3.2.3: Mettre en place et animer des clubs dimitra dans les communes d'intervention</p>			
<p>Résultat 4: Les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 4.1 a % des mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits rendus opérationnels, inclusifs</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 60</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	<p>1-Préparation et réalisation des études et plans d'appui; 2-Diffusion des résultats</p>
		<p>Indicateur 4.1 b Nombre de conflits gérés efficacement</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 60%</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	
		<p>Indicateur 4.1 c Disponibilités des plans d'actions</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: Toutes les communes cibles</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	
		<p>Indicateur 4.1 d % de jeunes ou de femmes participantes dans les structures et mécanismes formels et informels de gestion de conflits (fonciers ou autres)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 30% au moins</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	
		<p>Indicateur 4.1 e % de membres de la communauté qui disent que les jeunes jouent un "rôle important" dans la promotion d'une culture de paix dans la communauté</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: au moins 60%</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	
		<p>Indicateur 4.1 f 5.% de membres de la communauté qui disent que les femmes jouent un "rôle important" dans la promotion d'une culture de paix dans la communauté</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: au moins 70%</p>	<p>Rapports d'activités Rapport d'enquête</p>	

	<p>Activité 4.1.1: Identifier les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est (Mapping)</p>	<p>Indicateur 4.1.1 Nombre de structures locales d'intercession et de médiation identifiées, et évaluées</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: Toutes les structures</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>1. Identification des mécanismes à soutenir ;</p> <p>2. Détermination du nombre de personnes à former</p> <p>3. Préparation et formation des acteurs ;</p> <p>4-Suivi-évaluation des mécanismes</p>
	<p>Activité 4.1.2: Préparer et divulguer (aux autorités locales et centrales, aux groupes cibles et aux structures) un répertoire (base de données) des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les zones cibles.</p>	<p>Indicateur 4.1.2 Disponibilité d'un répertoire (base de données) des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les zones cibles.</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 1</p>	<p>Rapports d'activités Répertoire des structures locales</p>	
	<p>Activité 4.1.3: Recueillir les avis des populations, et notamment des agriculteurs, éleveurs, les gestionnaires des parcs et zones de chasse, et des déplacés internes sur les mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits</p>	<p>Indicateur 4.1.3 Disponibilité d'un rapport d'étude de référence et d'un rapport de perception sur les performances des mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence:0 Cible:2</p>	<p>Rapport d'étude Rapport d'activités</p>	
	<p>Produit 4.2 : Les structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est sont rendus inclusifs et légitimes, et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.</p>	<p>Indicateur 4.2. a : Les jeunes et les femmes font partie des membres des structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est</p> <p>Niveau de référence: à déterminer Cible: au moins 30%</p> <p>Indicateur 4.2. b : Les structures locales d'intercession et de médiation sont légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.</p> <p>Niveau de référence: à déterminer Cible: 70%</p>		<p>1- Appui technique pour l'élaboration des études et plans d'actions</p> <p>2- Financement des plans d'activités ;</p>
	<p>Activité 4.2.1: Sur la base des avis des populations, appuyer les leaders des groupes cibles à mener un plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion de représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux dans les mécanismes, en assurant une représentation d'au</p>	<p>Indicateur 4.2.1 Nombre de plaidoyers faits auprès de représentants des différents groupes concernés</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: à déterminer</p>	<p>Rapports d'activités</p>	

	moins 30% de jeunes et des femmes dans ces groupes.			
	Activité 4.2.2: Mener des activités d'information et de sensibilisation sur l'importance des textes relatifs à l'inclusion des jeunes et des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix	Indicateur 4.2.2 Nombre de rencontres/sensibilisation Niveau de référence: 0 Cible: à déterminer	Rapports d'activités	
	Activité 4.2.3: Former les membres des structures locales d'intercession et de médiation de la région de l'Est, y compris les jeunes et les femmes en techniques d'analyse des conflits, d'alerte précoce et médiation inter et intra-communautaire afin qu'ils puissent animer les systèmes d'alerte précoce et gérer de manière pacifique les conflits locaux.	Indicateur 4.2.3 Nombre de personnes formées. Niveau de référence: 0 Cible: Tous les membres des structures concernées (TBD)	Rapports d'activités Comptes rendus de réunions et de la formation	
	Activité 4.2.4: Organiser chaque six mois, une réunion entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune cible afin de renforcer la confiance des populations dans ces structures rendues plus inclusives et légitimes	Indicateur 4.2.3 Nombre de réunions 2 Niveau de référence: 0 Cible:2	Rapports d'activités Comptes rendus de réunions et de la formation	
	Produit 4.3 : Chacune des communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action (réalisée conjointement par les structures locales de médiation).	Indicateur 4.3.a Une analyse locale de conflits complétée par un plan d'action réalisée conjointement par les structures locales d'intercession et de médiation Niveau de référence: 0 Cible: 1 analyse locale et un plan d'action par commune		
	Activité 4.3.1: Assister les structures locales d'intercession identifiées dans la réalisation d'une étude sur les conflits communautaires dans les communes cibles de la région de l'Est en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits par commune.	Indicateur 4.3.1 Analyse et plans d'actions par commune est disponible Niveau de référence: 0 Cible: 1	Etude et plans d'actions Rapports d'activités	
	Activité 4.3.2: Apporter un appui technique et financier aux mécanismes d'alerte précoce pour l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits dans chacune des communes cibles	Indicateur 4.3.2 Nombre de plans d'actions Niveau de référence: 0 Cible: Toutes les communes/communautés qui partagent les ressources (objet de la CFL)	Rapport d'activités Plans d'actions	

	<p>Activité 4.3.3: Élaborer un lien très clair entre les mécanismes d'alerte précoce et les autorités locale afin de faire remonter l'alerte sur un conflit (réel ou potentiel) à temps afin de prévoir une réponse adéquate de l'état</p>	<p>Indicateur 4.3.3 Existence d'un mécanisme d'alerte précoce</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 1</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
--	--	--	----------------------------	--

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	Oui		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	Oui		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	Oui		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		Non	A faire lors des analyses préalables (Résultat 1)
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		Non	Pas encore
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	Oui		Reste à peaufiner
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Liste des annexes³⁶ :

- Annexe D: Multiyear Workplan. Detailed and UNDG budgets (attached Excel sheet)
- Annexe E: La charte foncière locale : méthodologie et processus d'élaboration
- Annexe F : Collaboration et partenariat avec les acteurs de la société civile dans la région de l'Est
- Annexe G : La problématique de l'accès des jeunes à la terre
- Annexe H : Description sommaire des postes à pourvoir dans le cadre du projet

³⁶ Font partie intégrante du document de projet